

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 MARS 2016**

La parole aux habitants de St-Légier - La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 13 juin 2016 : le lundi 30 mai

**Présidence : M. Daniel Berner**

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal. Il salue M. le Syndic, Mme la municipale et MM. les municipaux, les membres du conseil ainsi que le public et la presse qui s'intéressent à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 56 Conseillères et Conseillers, Président compris.

**Se sont excusés :**

MM. Alain Vionnet et Thomas Ortlieb, Golay François, Buob Romano, Dupraz Jean.  
Mmes Wanda Bosshard Taroni, Perrenoud Charlotte

Absente : Mme Hoose Céline

**Le bureau du Conseil a reçu**

Une lettre de démission

Une lettre du réseau REBSL adressée au Président.

**M. le Président** lit l'ordre du jour modifié :

**L'ordre du jour proposé modifié est le suivant :**

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
5. **PREAVIS N° 01/2016** concernant la réfection du terrain de sport du complexe scolaire du Clos-Béguin
6. **PREAVIS N° 02/2016** relatif à la révision des statuts du SIGE du 10 décembre 2001
7. **PREAVIS N° 03/2016** relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay
8. **PREAVIS N° 04/2016** relatif à une demande de crédit de CHF 1'200'000.- pour la construction de l'Espace Régional des Pléiades
9. **PREAVIS N° 05/2016** concernant la mise en place d'un transport collectif desservant les zones industrielles de La Veyre et Rio-Gredon et l'aménagement des arrêts de bus
10. **PREAVIS N° 06/2016** concernant le projet d'assainissement des conduites communales et des services industriels aux chemins du Champ-aux-Lièvres, du Champ-Montaney et au bas de la route du Tirage
11. Election d'un membre de la COFIN
12. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
13. Rapport de la commission chargée d'examiner le postulat du PLR « **Pour des installations sportives d'importance régionale** »
14. Propositions individuelles et divers

### 1. Adoption de l'ordre du jour modifié

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

### 3. Communications du Bureau du Conseil

**Représentation :**

- M. le Président a représenté le conseil communal le 12 février à la soirée annuelle de la société de musique de St-Légier - la Chiésaz

#### Elections Fédérales du 28 février 2016

Accompagné de l'huissier, M. le Président a procédé, vendredi 26 février 2016, au scellement des urnes et au contrôle des procès-verbaux du SPOP relatifs aux votations du 28 février 2016.

Résultats des votations :

Electeurs inscrits 3'000

**Résultats :**

**Objet No 01 Couple et famille**

Oui : 1012 non : 1'037 taux de participation 69.83%

**Objet No 02 Renvoi des étrangers criminels :**

Oui : 595 : non : 1480 taux de participation 70.03%

**Objet No 03 Denrées alimentaires :**

Oui : 651 : non 1'333, taux de participation 69.67%

**Objet No 04 Tunnel du Gothard :**

Oui : 993 : Non 1'032, taux de participation 69.09%

**Courrier :**

- Lettre de démission de Monsieur Bernard Ramuz avec effet au 31 mars 2016.
- Lettre de Monsieur Jean-François Grezet en relation aux préavis N°3 et N°4/2016 relatifs à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades.
- Lettre du conseil de fondation du réseau enfance Blonay - Saint-Légier-La Chiésaz (REBSL)

**Lettre de Monsieur Jean-François Grezet en relation aux préavis N°3 et 4/2016 relatifs à la réalisation de l'Espace Régional des Pléiades.**

Il se réfère aux préavis N°03 et 04/2016 relatifs à la réalisation de « l'Espace régional des Pléiades », et fait part de ses réserves quant à ce projet.

Il ne s'attardera pas sur le glissement sémantique de l'appellation « Centre de sports et de loisirs aux Pléiades », projet non viable retiré en 2008, en « Espace régional des Pléiades ». En restant sur le fond, il relève les points suivants, objets de ses réticences, à savoir :

1. Ce projet se veut à caractère régional, selon les Municipalités intéressées. En effet, on peut lire : « *Ce projet répond clairement à une attente de la population, non seulement de nos deux communes, mais de la région toute entière....* » Si tel est le cas, il souhaite qu'il soit expliqué aux conseillers les raisons faisant que seules Blonay et St-Légier supporteront le déficit opérationnel et annuel de ce projet ? A relever que la participation de la CIEHL, inclut également celle de notre commune qui ainsi se trouve doublement à la peine.
2. Un tel projet, centré sur les loisirs, se doit d'être **autoporteur** sur le plan financier, et l'argument de l'intérêt dit général pour ce type d'amusement ne justifie pas un tel appui massif. Or, Blonay et St-Légier La Chiésaz supporteront à titre gracieux le coût des intérêts des emprunts et leur remboursement respectif. Ainsi, au total : CHF 612'000.-- d'intérêts et CHF 2'700'000.-- d'amortissement du capital seront soustraits, sur 30 ans, des cash flow respectifs des deux communes et cela sans aucune contrepartie. Cette générosité me paraît pour le moins insolite.
3. Jusqu'à ce jour, le public ayant fréquenté le site des Pléiades s'est parfaitement accommodé des infrastructures existantes, malgré quelques défauts mineurs. En outre, le marketing insiste sur le thème de la nature, le sport et la détente. Il est possible d'atteindre cet objectif sans réaliser un investissement aussi coûteux.
4. Les recettes des **locations** versées à la coopérative, et issues de l'exploitation de ce complexe sportif ne sont de loin pas assurées. Le découvert en résultant sera alors mis à charge des deux communes. On revient alors à la question du point 1. A ce propos, comment expliquer que le budget d'exploitation respectivement du réfectoire et des dortoirs ne fasse pas partie du préavis ? Ne s'agit-il pas pourtant d'une information objective et nécessaire pour les conseillers communaux ?
5. L'altitude des Pléiades constitue un problème important notamment en hiver. D'ailleurs, le rapport Rebetez, dont les communes ont connaissance, est très clair à ce sujet. Il observe que ce rapport, toujours d'actualité, n'est même pas évoqué dans le préavis, dommage ! Pourtant, cette étude vaut la peine d'être lue attentivement, ce qui permettrait au Conseil de porter un regard objectif, et en toute connaissance de cause, sur cette affaire.

Mesdames, Messieurs, vous allez donc voter sur un projet qui mériterait, en regard des points contestés, une analyse plus approfondie de son rendement, de son utilité et de sa pertinence.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à ma parfaite considération.

**Lettre du Conseil de fondation du réseau enfance Blonay - St-Légier - La Chiésaz (REBSL)**

Nous nous permettons de vous remettre une communication concernant la situation annoncée en décembre 2015, en relation avec les demandes de subsides à l'OFAS (Confédération).

Lors de sa séance du 9 décembre 2015, le Conseil de Fondation a pris acte de ce problème et déterminé des mesures à prendre.

Toute une série de démarches, tant politiques que juridiques, ont été entreprises pour tenter d'obtenir tout ou partie des dites subventions mais malheureusement sans succès.

Le Conseil de Fondation a décidé de maintenir l'actuelle directrice à son poste. Cependant, Mme Stucky a reçu un avertissement pour son erreur et un suivi a été mis en place.

Quant aux conséquences financières pour la Fondation, elles vont en principe être allégées grâce à une série de mesures proposées par la Direction et validées par le CoDir : en renforçant des demandes de subventions et en jouant sur un certain nombre d'économies ou de dépenses reportées, sans diminuer la qualité d'encadrement, nous pourrions diminuer nos charges de quelques CHF 70'000.-- pour 2016, permettant de combler partiellement le subside attendu de CHF 136'800.-- pour cette année 2016.

Cette erreur a mis le Conseil de Fondation devant ses responsabilités : avec ses 6 millions de budget à gérer et 130 collaborateurs, le fonctionnement actuel de la Fondation touche à ses limites. Les procédures de contrôles internes sont insuffisantes et la gouvernance est à revoir. Le Conseil s'est engagé à mener à bien une réorganisation de ses organes, qui satisfasse aussi les Municipalités, en s'appuyant sur le groupe de travail « GT gouvernance » déjà en place, cela dans les plus brefs délais.

A l'instar de nos deux municipalités, le Conseil de Fondation est déterminé à mettre tout en œuvre pour ouvrir le fonctionnement du REBSL à une plus large représentation de nos deux conseils communaux et à donner l'accès également aux commissions de gestion de nos conseils respectifs. Les statuts de la Fondation devraient être revus dans ce sens. Nous sommes à bout touchant, une rencontre entre le Conseil de Fondation et les Municipalités est prévu sous peu.

Par ailleurs les travaux du « GT gouvernance » ont mené, en réponse à la demande des Municipalités, à un quinquennal de développement des places d'accueil et à la mise en place d'indicateurs de gestion. De plus la procédure budgétaire de la Fondation inclut désormais un préavis des Municipalités. Le Conseil de Fondation a également décidé de présenter dorénavant systématiquement ses budgets sans y inclure les subventions spéciales, hormis le subside régulier de la FAJE, afin d'éviter toute autre mauvaise surprise.

Nous regrettons la publicité qui a été donnée à cette affaire, notamment par voie de presse. Cela dessert notre Fondation et l'accueil de la petite enfance en général, alors que notre Conseil s'efforce depuis le début de tenter d'améliorer les relations et la compréhension réciproque avec les Conseils communaux, pour une seule finalité : offrir un nombre de places d'accueil suffisant à nos familles, en maintenant une qualité qui passe par des professionnels du secteur, le tout avec des coûts acceptables pour les différents partenaires.

Finalement, il est de rappeler que notre Fondation, créée en 2010, gère aujourd'hui plus de 1'100 contrats de placement et plus de 130 personnes, dont la totalité à temps partiel, avec une brusque accélération d'ouvertures de places entre 2015 et 2016. Notre ancienne directrice nous a quittés à fin décembre et notre directrice actuelle a débuté ses activités à 20% en mars et au taux complet prévu soit, 60% début avril.

En espérant avoir pu compléter utilement les informations en votre possession, les membres du Conseil de Fondation vous transmettent, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, l'expression de leurs sentiments distingués.

La municipalité ayant informé qu'aucun préavis n'est à l'ordre du jour de la séance du 9 mai 2016, le bureau a décidé d'annuler cette séance.

#### 4. Communications de la Municipalité

**M. Alain Bovay, Syndic**, lit la communication orale N°01-2016

En date du 27 novembre 2000, Monsieur Dominique Epp, alors membre du conseil communal, avait déposé une motion intitulée « Fusion des communes : pour ou contre ? Un état des lieux s'impose ! ».

Lors de cette intervention, l'argumentaire portait notamment sur des interrogations sur les potentiels d'économies d'échelles ou la masse critique d'une commune et sollicitait le conseil communal afin qu'il charge la municipalité de répondre à ces deux questions :

- Que la municipalité étudie les opportunités et risques que constituerait un rapprochement entre St-Légier - La Chiésaz et une ou plusieurs communes voisines ;
- Que la municipalité soumette au conseil un rapport avec ses conclusions et une proposition quant à la démarche qu'elle considérera la plus appropriée.

Lors de la séance du conseil communal, cette motion a été renvoyée à une commission pour examen et prise en considération.

Ladite commission a conclu, en effet, à la prise en considération et invitait alors la municipalité à répondre aux questions posées, dans les délais idoines.

Depuis lors, la municipalité a participé aux différentes études et discussions liées à la fusion des dix communes du district, puis de la gouvernance régionale, comme alternative à cette fusion « globale ».

Cette situation n'apparaissant pas comme satisfaisante et pas trop dirigée, les deux communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz ont alors pris leurs destins en mains et décidé d'aller dans la direction de collaboration accrue, de rapprochement et de ne pas écarter une fusion.

Ces réflexions trouvent leur aboutissement dans la présentation de ce préavis, qui succède à la présentation du préavis d'intention en juin 2015 et la municipalité estime que cette démarche répond, entre autre, à la motion de M. Epp.

Dès lors, les membres du conseil communal sont appelés à considérer cette motion comme classée. La municipalité a estimé que cette démarche était la plus adaptée, afin d'éviter d'avoir des conclusions soumises au vote différent de celles proposées à la commune de Blonay.

**Mme Antoinette Siffert, Municipale**, lit la communication orale N°02-2016 :

Suite aux inondations du 27 avril 2015, le chemin de Praz-Cagnard a été très fortement endommagé et une réfection s'est avérée nécessaire.

Une séance s'est déroulée à Blonay afin de définir la répartition des frais de réparation du chemin de Praz-Cagnard, dont 1'600 mètres (sur un total de 5'400 mètres) sont sur le territoire de St-Légier - La Chiésaz.

Le montant des travaux, soumissions rentrées, s'élève à CHF 155'389.60.

Une fois les subventions fédérales et cantonales déduites, la participation St-légerine, à hauteur de 33% des coûts restants, s'élève à CHF 34'610.40.

Le préavis sera traité par le conseil communal de Blonay en date du 22 mars 2016.

#### **5. PREAVIS N°01/2016 concernant la réfection du terrain de sport du complexe scolaire du Clos-Béguin**

La commission ad hoc était composée de Mme Marie-France Vouilloz-Burnier, Présidente, M. Peter Nairn, rapporteur, Mmes Monica Simonet, Corinne Andreutti, Dominique Gabrielle Pasche, MM. Daniel Plattner et Michel Aubert.

**Conclusions :**

A l'unanimité de ses membres, la commission ad hoc recommande d'accepter les conclusions du préavis N°01/2016, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CH 92'000.-
- Encaisser l'éventuelle contribution du Fonds du sport vaudois
- Financer la dépense par la trésorerie courante
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum

**PREAVIS N°01/2016 - Rapporteur de la COFIN M. Pierre Zapf :**

**Conclusions :**

Au vu de ce qui précède, mais après délibération, la CoFin, à l'unanimité des membres présents, propose au conseil communal et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, d'approuver les conditions du préavis N° 01/2016

A savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CH 92'000.-
- Encaisser l'éventuelle contribution du Fonds du sport vaudois

- Financer la dépense par la trésorerie courante
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum

**La discussion est ouverte :**

**M. Gérard Leyvraz**, lit, au bas de la 1<sup>ère</sup> page du rapport de la commission ad hoc, que le revêtement de la surface a été fortement endommagé, en raison des activités normales mais aussi de mauvais usages. Il désire savoir s'il est exact, que l'on trouve des vélos et motos sur cette partie du collège. Si tel est le cas, il désire être renseigné sur la délimitation des compétences en matière de sécurité aux abords du collège. Cette question a déjà été posée par le conseiller Patrick Bays lors d'une précédente séance. Il avait été répondu, à son avis péremptoirement, que cette compétence n'appartenait pas à sécurité riviera. Il mentionne que la surveillance incombe à la direction des écoles, l'Association Sécurité Riviera, cela fait partie de ses tâches principales selon les statuts et l'annexe qui les décris, à savoir : la protection des gens et des biens ainsi que la sécurité routière.

Il rappelle que dans le cadre du préavis sur l'installation d'horodateurs, la municipalité avait engagé 0.5 ETP pour assurer la sécurité.

Il conçoit que la sécurité est quelque chose de difficile à coordonner à cet endroit-là et souhaite savoir qui fait quoi en termes de sécurité dans ce collège, étant entendu qu'il est anormal que des motos arrivent dans le préau du collège.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, dit que le problème était au départ la présence des deux roues sur ce terrain. Entre 2004 et 2015, il avait été constaté que des vélomoteurs circulaient sur ce terrain pour se rendre près des buts. La commune a réagi de suite et posé une barrière, pour être plus précis, une chicane ce qui signifie que les vélomoteurs ne vont plus sur ce terrain, mais, maintenant, c'est plutôt réservé aux « sportifs » qui possèdent un vélo, le vélomoteur étant trop lourd. Depuis longtemps les problèmes concernant la présence des deux roues sur ce terrain ont été réglés.

**M. Claude Schwab, Municipal**, répond à l'autre partie de la question, pour dire que dans les compétences de Police Riviera on n'y trouve pas explicitement le détail des prestations envers les communes. La commune à fait une convention avec Police Riviera pour la prévention et le contrôle du stationnement. Pour cela, Police Riviera a engagé non pas 0.5 mais 0.3 ETP avec comme priorité la prévention. Rendre attentifs les usagers, lors de la dépose et la prise en charge des élèves par les voitures particulières. Le bilan financier de cette opération figure dans les comptes. Comme annoncé, dans les 6 premiers mois, celui-ci présente un léger déficit. On peut toujours faire mieux, mais dans l'ensemble il croît que la plupart des usagers sont satisfaits. La semaine dernière une démarche a été faite auprès de tous les parents des enfants qui fréquentent Clos-Béguin pour leur signaler qu'il était plus intelligent de déposer leurs enfants soit au parking du Lazé ou au parking de l'Eglise ce qui permettait non seulement de désengorger les environs des Areneys, devant Clos-Béguin mais aussi, de donner aux enfants une petite bouffée d'air, utile, entre le cloisonnement de la maison, la voiture et la salle de classe.

**M. Patrick Bays**, demande, à propos du revêtement et afin d'éviter qu'on doive dépenser quelques dizaines de milliers de francs dans 10 ou 12 ans de mettre une signalisation sur l'utilisation du terrain, mais doute que ce soit une solution miraculeuse. Il cite comme exemple Cully, où l'on vient de refaire le terrain de sport, et pense que ce serait une bonne idée de signaler que cet espace est réservé au foot (et autres sports ??) et non aux vélos et autres nouveaux engins motorisés électriques du style segway.

Il serait utile de le préciser, toutefois il ne faut pas s'attendre à des miracles.

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CH 92'000.-
- Encaisser l'éventuelle contribution du Fonds du sport vaudois
- Financer la dépense par la trésorerie courante
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum

**Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 1/2016 sont acceptées à l'unanimité.**

M. Gérald Gygli, Municipal, informe que le Fonds du sport vaudois, a déjà communiqué son accord pour le versement de la participation soit CHF 8'200. --.

## **6. PREAVIS N° 02/2016 relatif à la révision des statuts du SIGE du 10 décembre 2001**

La commission ad hoc était composée de M. Jacques Chevaley, Président, Mme Rita Regamey, rapporteur, Mme Anne Morier et MM. Pierre-Alain Besson, Gérard Leyvraz, Sandro Aita, Yves Filippozzi.

**Conclusions :**

A l'unanimité de ses membres, la commission ad hoc recommande d'accepter les conclusions du préavis N° 02/2016, à savoir :

- Adopter le projet définitif de statuts du SIGE.

**La discussion est ouverte :**

M. Gérard Leyvraz, dit en se référant au tableau de répartition des délégués : à la 2ème page de la motion Doriot, si les deux communes Blonay et St-Légier - La Chiésaz devaient décider de fusionner, elles perdraient 3 sièges de délégués. Cela lui semble important, dans le cadre de l'approche de la fusion, ceci afin de défendre les intérêts des communes d'Amont.

Il est récemment paru dans la presse un article faisant état que les stations d'épurations du canton devraient toutes être rénovées. Ces rénovations sont chiffrées à CHF 1'200'000'000. --. Le canton déclare vouloir prendre à sa charge 35% de ces dépenses. Il considère important de bien défendre les intérêts des communes d'amont.

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Adopter le projet définitif de statuts du SIGE.

**Au vote, le préavis municipal N° 02/2016 est accepté à l'unanimité.**

**7. PREAVIS N°03/2016 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay**

La commission ad hoc était composée de Mme Anne Morier, Présidente, Mme Isabelle Jolivat, rapporteur, MM. Guy Marti, Dominique Liaudat, Thomas Giger, Eric Bilard, Jean-Luc Burgy.

**Conclusions :**

A l'unanimité de ses membres, la commission ad hoc recommande d'accepter les conclusions du préavis N°03/2016, à savoir :

- De reconnaître l'intérêt public régional de la réalisation de l'Espace régional des Pléiades.
- D'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

**PREAVIS N°03/2016 - Rapporteur de la COFIN M. Roland Rapin**

**Conclusions :**

Au vu de ce qui précède, la COFIN à l'unanimité des membres présents recommande au conseil communal d'approuver les conclusions du préavis N°03/2016, à savoir :

- De reconnaître l'intérêt public régional de la réalisation de l'Espace régional des Pléiades.
- D'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

**La discussion est ouverte :**

**M. Pascal Vienet**, demande si les communes qui ont voté ce préavis l'ont accepté et s'il y a des communes réfractaires à le voter.

**M. Alain Bovay, Syndic**, informe que toutes les communes qui ont eu à se prononcer, à ce jour, l'ont fait favorablement. En revanche, on ne connaît pas les noms des communes qui l'ont déjà voté. Les commissions ad hoc qui ont été nommées pour se déterminer sur la reconnaissance régionale ou non, se sont prononcées favorablement. Reste aux conseils communaux de se prononcer également et confirmer les décisions des commissions.

La Tour-de-Peilz a posé une question très précise concernant l'aspect régional. La réponse qui leur a été donnée soit qu'une coopérative s'occuperait de la dynamique de cette opération de mise à disposition d'un centre de loisirs régional aux Pléiades et qu'il ne s'agit pas simplement d'une buvette a eu un impact très positif. Il faudra attendre la décision de Veytaux. Sauf erreur, c'est la dernière commune qui doit se prononcer sur cette reconnaissance d'intérêt régional ou non. Comment pouvoir dire qu'il ne s'agit pas d'un projet régional alors que l'office du tourisme le soutient économiquement et que la taxe de séjour s'est également prononcée favorablement. Il donnera des nouvelles concernant la LADE « l'aide à l'aménagement développement économique » lorsque le préavis relatif au projet des Pléiades sera discuté.

**M. Yves Filippozzi**, dit que s'agissant d'un préavis qui traite de la reconnaissance d'intérêt public régional, il peut être d'accord. En matière de construction le moyen le plus efficace de répondre à l'intérêt public est le concours d'architecture. Le concours d'architecture est imposé par la loi sur les marchés publics dès que le seuil des honoraires dépasse la somme de CHF 250'000.-- et que le seuil du coût de l'ouvrage dépasse CHF 500'000.-- pour le gros œuvre, les chiffres qui figurent dans le préavis démontrent que ces seuils sont largement dépassés il n'y a, dès lors, pas



d'alternative à procéder autrement que par voie de procédure ouverte. Avoir volontairement occulté cette exigence équivaut à une pratique illégale ni plus ni moins, qu'il ne peut pas cautionner comme conseiller communal. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir alerté qui de droit à plusieurs reprises. Un projet similaire attribué à l'architecte Cantatore dont la pratique « entre bons amis » à révélé dans l'affaire Doriot à Montreux le caractère indéfendable de telles méthodes. Le dépassement du crédit de construction pour le renouvellement des installations des remontées mécaniques des Pléiades, pour lequel il a été démontré que l'attribution du mandat d'ingénieur dans le même cercle « des bons amis » à pesé lourd. A ce propos malgré que l'autorité de l'époque ait admis qu'il faudrait à l'avenir repartir avec de nouveaux acteurs, force est de constater que l'on retrouve aujourd'hui les acteurs de ce dépassement. Le débat portant en 2010 sur le crédit d'étude du présent projet rappelant la nécessité de procéder à un concours d'architecture a nos légitimes interpellations ont invariablement suivi d'arrogantes réponses du style « on va montrer qui commande ici » je ne rappellerai pas à ce sujet que, mon exclusion de la commission d'enquête sur le dépassement que je viens d'évoquer. Eh bien continuez mesdames et messieurs qui le souhaitez à montrer qui commande ici dans l'illégalité que vous appréciez sans rendre compte aux contribuables qui financent vos projets, faites-le sans moi, sans nous j'espère, qui refusons obstinément de cautionner de telles pratiques.

**M. Alain Bovay, Syndic** répondra, lors du prochain préavis ici il s'agit simplement de se prononcer si ce projet est de caractère régional ou pas. S'il répond à une attente régionale ou pas. Les moyens qui sont alloués par la région, en rapport à un montant qui a été capitalisé auprès de la CIEHL, auprès des 10 communes de la Riviera. Savoir si le montant de CHF 600'000.-- au lieu de CHF 400'000.-- comme indiqué dans le premier projet peut être alloué ou pas. A la question des marchés publics je répondrai dans le préavis suivant. Dans ces conclusions là c'est de savoir si le conseil communal reconnaît ce projet d'intérêt régional ou pas.

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- De reconnaître l'intérêt public régional de la réalisation de l'Espace régional des Pléiades
- D'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

**Au vote, le préavis municipal N° 03/2016 est accepté par 47 oui 5 non et 2 abstentions.**

#### **8. Préavis N° 04/2016 relatif à une demande de crédit de CHF 1'200'000.-- pour la construction de l'Espace régional des Pléiades**

La commission ad hoc était composée de Mme Anne Morier, Présidente, M. Eric Billard rapporteur, Mme Wanda Bosshard-Taroni, MM Yves Berthoud, Buob Romano, Jacques Décombaz, Jacques Reymond.

Vœux et conclusions de la commission ad hoc de Saint-Légier - la Chiésaz :

- Une réflexion plus approfondie pour inciter les promeneurs à utiliser le train plutôt que la voiture, pour se rendre aux Pléiades et à l'Espace Régional des Pléiades.
- La mise en place d'un concept de surveillance et de sensibilité aux promeneurs au respect du site.
- Eviter les panneaux publicitaires extérieurs envisagés dans le cadre du sponsoring de l'ERP.
- Une signalisation et un aménagement du chemin piétonnier menant de la gare à l'ERP.

En ce qui concerne le financement, la commission s'interroge :

- Sur le chiffre de 95% de financement à obtenir et se demande pourquoi pas 100%.
- Sur le risque de concurrence entre les différents établissements des Pléiades pouvant mener à des difficultés financières pour l'un ou l'autre des établissements. De plus, un projet d'une buvette de 50 places, à proximité, qui devrait être ouverte seulement en été, fait l'objet d'une mise à l'enquête. Actuellement, les opposants ont fait recours au tribunal fédéral concernant cette dernière.
- Sur la recherche de l'exploitant et son adhésion au bilan financier proposé.
- La commission rappelle qu'en cas de déficit, les communes de Blonay et St-Légier devront assurer celui-ci dans leur budget.

En ce qui concerne le bail de location avec le gérant :

- La commission attire l'attention du groupe de travail sur l'importance de rédiger un bail le plus précis possible en ce qui concerne les éléments financiers, de gestion des priorités de réservation des salles communes, du nettoyage extérieur, et des tarifs pratiqués, etc.
- La commission se demande d'autre part, si le tarif de l'ERP ne devrait pas être proposé au gérant sur base d'un minimum puis d'un pourcentage pour le chiffre d'affaire réalisé.

A l'issue de la séance, la commission a voté à l'unanimité pour le préavis N°4/2016 sous réserve des vœux exprimés ci-dessus et des conclusions des commissions ad hoc de Blonay et financières de Blonay et St-Légier - La Chiésaz.

#### **PREAVIS N°04/2016 - Rapporteur de la COFIN M. Bernard Ramuz**

Au vu de ce qui précède, la COFIN par 6 voix pour et un avis contraire des membres présents recommande au conseil communal d'approuver les conclusions du préavis N°04/2016, sous réserve de la commission ad hoc, à savoir :

- D'octroyer à la municipalité un crédit d'un montant de CHF 1'200'000.-- pour exécuter les travaux décrits dans le présent préavis.
- D'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux pour autant que le 95% du financement soit garanti.
- De financer tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution et aux meilleures conditions du moment.
- D'autoriser la municipalité à contracter un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 400'000.-- part de notre commune selon les modalités de la loi sur l'appui au développement économique LADE.
- D'amortir ces investissements sur une durée de 30 ans, conformément au règlement sur la comptabilité des communes

**La discussion est ouverte :**

**Mme Marie-France Vouilloz-Burnier** dit que ce préavis pose la question de la pérennité des sports d'hiver dans les Préalpes vaudoises. Questions que se posent également les experts du tourisme allemand dans les Alpes bavaroises comme le montre l'article paru dans « 24 heures » du 16 février dernier. La climatologue, Martine Rebetez a montré dans ses travaux que la hausse des températures a des conséquences importantes sur les stations de ski de basse altitude : les jours de neige y sont moins fréquents, la fonte des neiges plus rapide et la prévision des conditions de skis plus difficile.

L'exemple de la saison de ski 2016 aux Pléiades le prouve :

- La nocturne du 13 février a été annulée pour mauvaises conditions climatiques.
- Les courses du 20 février du ski-club de Blonay et le slalom du 21 février ont été déplacées aux Diablerets.
- L'Erika Hess Open 2016 a été déplacé aux Rochers de Naye.

Une grande partie du projet ERP se fonde sur la période hivernale et nulle part ne figure un début de réflexion sur ce sujet qui paraît tout à fait essentiel pour qui veut réaliser l'avenir ensemble. A cette notion fondamentale liée au changement climatique, s'ajoutent des questions sur le préavis lui-même :

1. La création d'une association ERP indépendante des communes est annoncée. Peut-on savoir de qui cette association est composée ?
2. Le programme de construction indique un restaurant de 68 places dans le préavis mais 60 places dans le plan annexé. En outre, le préavis de la CIEHL indique environ 62 places. A quel chiffre se fier ? 60, environ 62 ou 68 places ?
3. Des efforts sont mis en exergue pour ce qui concerne la construction en bois du bâtiment: étant donné les péripéties qui ont accompagné le bois du Jorat destiné à la construction du toit du Parlement vaudois, ne serait-il pas indiqué qu'en plus de la certification d'origine du bois avec les noms de provenance et les numéros, il soit spécifié que la transformation du bois soit aussi réalisée en Suisse ?
4. Enfin, elle se permet de relever des inégalités de traitement : en effet, les plans montrent une cuisine de 24,29 m<sup>2</sup> pour un restaurant de 60, 62 ou 68 places occupées à 60% les fins de semaine et à 10% pendant la semaine. En comparaison, la cuisine de la future garderie située au Lazé mesure 13 m<sup>2</sup> pour 56 enfants et 12 adultes donc 68 personnes pour un taux d'occupation de 100% sur 5 jours de la semaine.

### Rapport de la commission ad hoc

Dans son rapport, la commission ad hoc relève un certain nombre de questions qui ont reçu des réponses peu satisfaisantes :

1. **L'impact de cette construction sur l'environnement.** La réponse qui a été donnée laisse songeur...: « L'impact sur l'environnement devrait être réduit ». L'utilisation du conditionnel ne montre-t-il pas que cet impact n'a pas été réellement étudié ?  
Peut-être qu'elle se trompe... si c'est le cas, merci de bien vouloir citer l'étude qui analyse l'impact sur l'environnement de cet ERP.
2. **La mobilité douce :** rien de particulier n'a été prévu : ni aménagement du chemin, ni signalisation, ni éclairage. Le projet de l'ERP vise-t-il réellement l'objectif du développement de l'attractivité du site tout au long de l'année ?
3. **La présence de plusieurs restaurants et buvettes** dans les environs immédiats pose la question de la viabilité d'une telle entreprise et de son besoin avéré :
  - Hôtel-restaurant Les Pléiades
  - Restaurant de La Châ, rénové il y a peu par les communes de Blonay et Saint-Légier - La Chiésaz
  - La buvette des Motalles
  - Restaurant Les Fougères
5. Comment la Municipalité entend-elle répondre aux vœux de la commission ad hoc ?

Elle précise que la plupart des remarques reprises ici, avaient fait l'objet de questions de la part du conseiller vert, notre regretté ami Patrick Brunschwig, lors de sa participation aux premières réunions de la commission intercommunale. N'ayant pas obtenu de réponses satisfaisantes, Patrick Brunschwig avait préféré quitter la commission.

Aujourd'hui, le préavis présenté prouve bien que la méthode de travail choisie n'a pas concouru à améliorer le projet, bien au contraire.

**M. Gérard Leyvraz**, dit qu'il s'agit d'un beau projet et compte tenu du partenariat public et privé qui se met en place de cette manière avec une jolie réalisation il faut le souligner. Dans la balance, il faut faire la reconnaissance d'un beau projet et du formalisme, il espère que la balance pèsera en faveur du beau projet. Une question est posée à la municipalité : il a pris connaissance que dans le préavis, l'articulation de la construction se ferait au moyen d'un droit distinct permanent. Il demande si dans le contrat de superficie une indemnité de retour à l'échéance du contrat est prévue ou non.

**M. Alain Bovay, Syndic**, répond au courrier de M. Grezet à savoir : s'il s'agit d'un projet à caractère régional sachant que seuls Blonay-St-Légier - La Chiésaz assumeront les déficits. Au même titre que Strawinsky. Il s'agit d'une salle de spectacle, où l'on fait des activités culturelles, Montreux en première ligne assume le déficit, mais vous aussi, par vos impôts vous participez également au déficit. Ici nous sommes dans un autre contexte. La coopérative va chercher un gérant avec un bail et il va gérer, assumer seul la gestion de cet objet y compris, le restaurant et les nuitées.

M. Grezet dit, Blonay St-Légier - La Chiésaz sont les deux communes qui vont assumer seules l'amortissement. Biens sûr, car c'est bien les deux seules communes qui vont assumer l'investissement et l'amortissement sur 30 ans, c'est une évidence. C'est ainsi que cela se passe dans tous les projets intercommunaux. Les communes propriétaires assument l'amortissement.

Les infrastructures des Pléiades sont trop coûteuses : pour pouvoir le dire, tout à l'heure, dans la présentation des participations de privés, le cheminement qui a été réalisé pour arriver à la conclusion que l'hébergement est indispensable.

L'altitude des Pléiades en relation au rapport Rebetez pour les activités d'hiver :

Mme Vouilloz Burnier à totalement raison, l'hiver n'est pas l'essentiel de ce projet il a fallu justement convaincre les services de l'Etat de Vaud qui ont dit : si vous voulez une subvention à Blonay-St-Légier - La Chiésaz il faut nous démontrer que cet objet à toutes ses raisons d'être. Non seulement pour l'hiver mais également pour les autres saisons. Le canton de Vaud ne peut pas être en porte-à-faux avec la politique qu'il prône, du soutien aux alpes vaudoises où ils ont écarté Château-d'Oex. Les Pléiades sont systématiquement écartées et c'est là que ce projet est entré en force. Il a fallu démontrer au canton que ce projet là répondait à des attentes de personnes qui sont déjà utilisateurs du site des Pléiades et qui peut en attirer d'autres. Il a eu un contact avec le bureau du SPECO du canton de Vaud qui lui a confirmé que le projet tel qu'il était présenté était 100% recevable. Il reste à savoir quel pourcentage sera retenu par rapport aux CHF 900'000.-- demandés et si les montants à disposition du canton sont suffisants pour assumer CHF 900'000.--. Cela devrait pouvoir se faire. Il a fallu démontrer que ce projet correspond à des attentes en dehors des périodes d'hiver. Mme Vouilloz Burnier à raison, aujourd'hui, il faut admettre que Noël devrait être en février. La neige est annoncée à 500m à fin mars, c'est incroyable. La météo n'est plus ce qu'elle était. Avant on organisait nos vacances en fonction des saisons, bientôt on les organisera en fonction de la météo. Le déficit de la coopérative, s'il y en a un, incombe aux deux communes, mais pas le déficit de la restauration et de l'hôtel. Il s'agit d'une entreprise privée pour celui qui se lance dans ce projet, il va en assumer le déficit. Les calculs ont été effectués par 2 fiduciaires totalement indépendantes, elles ont effectué un contrôle croisé. D'une part Fidexpert et de l'autre par une fiduciaire agréée par les cafetiers restaurateurs pour s'assurer que l'une et l'autre, nous présentent chacune leur point de vue. Ce contrôle croisé a permis à M. Vuadens et aux fiduciaires d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un hôtel et d'un restaurant, évaluer la faisabilité et fixer le loyer qui était un travail indispensable. Savoir si nos engagements financiers tiennent la route avec ce que l'on va devoir demander comme loyer pour couvrir et payer les charges liées à cet objet.

On parle de la pérennité des alpes vaudoises.

L'impact environnemental, le sens même de ce projet c'est de légaliser plusieurs objets qui existent déjà, il ne s'agit pas de nouvelles constructions à 100%. La buvette actuelle sera démolie et remplacée. Au sujet des différentes activités aux Pléiades, il y a l'hôtel restaurant des Pléiades accessible qu'en train, avec un très beau point de vue. D'ailleurs ce n'est pas pour rien que le Montreux-Oberland Bernois a souhaité entrer en discussion avec les acteurs de ce projet, ils y voient un intérêt. Par rapport au remplacement de la buvette des Motalles par cet ERP il y a des synergies c'est plus une marque de synergie que de concurrence. Concernant la Châ il faut admettre que l'endroit n'est pas accessible en voiture. Il faut vraiment que tout convienne pour se déplacer, il faut aimer la marche, les raquettes, le menu, le restaurateur. Il faut admettre que ce n'est pas évident pour le restaurateur. Ce n'est pas uniquement une question de neige.

Le restaurant des Fougères, est sur un autre axe et il répond bien entendu à d'autres critères à des menus beaucoup plus sophistiqués, c'est un endroit charmant mais ce n'est pas une buvette.

La buvette va répondre à des besoins des familles qui montent, qui vont apprendre à skier à leurs petits enfants et faire des descentes en luge. Ceux qui montent pour apprendre à skier à leurs enfants, le samedi, le dimanche. Cette clientèle là va utiliser ces infrastructures en hiver. En été il y a un accès très facile. Etant dans un domaine où les personnes voyagent en bus, ils seront très contents d'aller en moyenne altitude à moins de 1300m car, dès 1300-1400m les problèmes d'altitude surgissent avec les personnes âgées par rapport à leur tension artérielle. On peut même

y emmener des personnes handicapées, il y a une vue magnifique que l'on peut voir et toucher avec les yeux, ce qui en fait un endroit superbe. Il ne s'agit donc pas d'amener de nouveaux utilisateurs, bien sûr il y en aura, mais de transférer les utilisateurs de la buvette dans cette Espace Régional des Pléiades.

Concernant la mise au concours, il faut rappeler l'historique, le projet de Cantatore n'était pas bon, il était tout en béton et ce projet on aurait eu de la peine à le défendre et le faire passer, on était très content que Blonay le retire. La Commune de St-Légier - La Chiésaz a reçu un demi-million d'un contribuable par acte notarié, il ne voulait donner qu'à St-Légier - La Chiésaz, mais lorsqu'il a vu le COMMuninfo et vu la collaboration avec Blonay, cette somme a été dévolue pour la construction de la buvette. Lorsqu'on a rencontré les communes voisines, en leur demandant de participer au projet, à hauteur de CHF 600'000.-- Laurent Wehrli, syndic de Montreux, a répondu à Bernard Degex et à lui-même lors, d'une conférence des syndics, que si c'était uniquement pour financer la construction d'une buvette la réponse était négative, que on n'est pas là pour financer des buvettes? Il a totalement raison, et les autres syndics on également répondu : si vous présentez le projet pour une buvette vous n'aurez rien. En revanche si vous faites de l'hébergement nous on participe à hauteur de CHF 600.000.--. La même réponse a été obtenue de la part de la taxe de séjour ; si vous faites de l'hébergement, il y a des nuitées, nous on vous verse CHF 150'000.--. Raison pour laquelle à la page 9 il y a plusieurs colonnes « détail du financement » il y a une colonne base à CHF 3'791'000.--. Une colonne base où il n'y a que la buvette qui est mentionnée, on déduit CHF 500'000.--, plus CHF 50'000.-- versés par l'association des pistes des Tennasses vu qu'elle est intéressée par le local de la chenillette et on arrive à CHF 1,6 million à financer. La partie hôtelière conditionnée par la partie hébergement, car il nous a été dit faites de l'hébergement et on vous donnera de l'argent, on arrive à CHF 908'000.--. Ce n'est pas un montant fictif, il y a eu un premier appel d'offres marchés publics pour la partie uniquement restauration. Il a été facile de constater que le coût engendré par le rajout de l'hébergement, représentait un montant de CHF 908'000.--. On a pu obtenir CHF 600'000.-- de la CIEHL, CHF 150'000.-- de la taxe de séjour, il reste CHF 160'000.-- à financer pour faire de l'hébergement. Certes la participation pour St-Légier - La Chiésaz, représente un montant conséquent, on sait très bien qu'elle doit participer à hauteur de CHF 1,2 million, ce n'est pas rien mais, le projet est bien monté, c'est un beau projet. Il faut chercher une partie de fonds privés, cela représente, 95% avant de donner le 1<sup>er</sup> coup de pioche. Quel projet sur la Riviera Mesdames et Messieurs que vous connaissez où il y a autant de participation de fonds privés pour réaliser un projet d'infrastructures immobilières avec des participations communales? C'est un joli défi qu'il n'est pas simple à remplir et je pense que si ce projet là est soutenu par la région, par Montreux-Tourisme, par Montreux-l'Oberland Bernois, par la taxe de séjour c'est que vraiment ce projet, ne se préoccupe pas que de la neige mais également des narcisses.

**M. Dominique Epp, Municipal**, complète quelques points que notamment Mme Vouilloz-Burnier a soulevé quant au nombre de places sous la buvette. Il manque le mot « environ » car tout dépend du type de tables et des chaises. Selon les plans on arrive à en mettre entre 60 et 68.

En relation à la viabilité de la buvette, en fonction des autres établissements, grâce à elle, on va pouvoir offrir plus de prestations et attirer plus de monde. Nous avons notamment l'école de ski, mais aussi l'association des habitants du sommet des Pléiades, ainsi que du MOB différents échos, comme quoi les gens ne viennent pas en raison d'un manque de possibilité d'hébergement. Pour rappel ce sont des possibilités d'hébergement à des prix défiant toute concurrence qui permettront aussi de faire venir des jeunes d'autres régions que la seule Riviera. Un autre point par rapport au DDP que Monsieur Leyvraz a soulevé, l'acte notarié DDP n'est pas encore établi, les grandes lignes le sont il est évident, c'est ainsi dans tous les de actes DDP. A la fin il est procédé à une estimation de la valeur du bien et on se met d'accord sur la répartition qui reprend le bien et celui qui reprend paye à l'autre partie ce qui ressort de l'expertise.

**M. Gérard Leyvraz**, dit qu'il faut le préciser dans le DDP, car ce n'est pas fait automatiquement si ce n'est pas prévu.

**M. Roland Rapin**, demande : à propos de l'accès aux Pléiades on peut aussi l'atteindre à pied, il y a un raccourci, il n'y a pas que le train. Il reconnaît volontiers la vocation de l'utilité publique, du

projet de l'Espace Régional des Pléiades, qui est présenté ce soir. Il constate pas mal d'améliorations, compte tenu des remarques qui ont été faites lors des précédents projets. En revanche, d'autres points le préoccupent. Ce n'est pas l'accès pour les personnes handicapées qui a motivé son opposition au sein de la COFIN puisque entre-temps il a obtenu pas mal de réponses convaincantes sur les questions qu'il se posait. En fait, le projet de chauffer le bâtiment au Gaz propane n'est pas du tout satisfaisante. De l'énergie non renouvelable alors que nous sommes au cœur des forêts, alors que Blonay et St-Légier - La Chiésaz sont dotés d'installations modernes, efficaces pour valoriser la production forestière ce qui n'est pas très crédible. Il existe aujourd'hui plusieurs solutions alternatives dont le couplage de la production d'eau chaude solaire avec des accumulateurs branchés sur une chaudière à bûches de bois ou à copeaux ou éventuellement à pellets. Il est écrit dans le préavis que l'on a examiné la question de l'énergie grise dans les transports, il se demande ce que l'on entend par énergie grise dans les transports lorsque l'on sait que le gaz propane n'est pas produit ici. A-t-on pris en compte la production, l'impact écologique de la production et également du transport depuis la production de ce gaz jusqu'à la société qui va le livrer à l'ERP ? Est-ce que l'on a tenu compte de l'impact de la consommation de ce gaz propane qui ne semble pas aussi écologique que l'on veut bien nous le faire croire ? Ce qui est difficile à réaliser techniquement à l'occasion de rénovations de bâtiments peut se faire aisément lorsqu'il s'agit de construire à neuf. Une chaudière à Pellets de bois coûterait certes quelques CHF 30'000. --de plus par rapport à l'installation d'une chaudière a gaz propane, mais en fourniture d'énergie le chauffage à pellets couterait CHF 2'000.-- de moins par année que le chauffage a gaz propane. On pourrait par exemple améliorer l'apport en eau chaude si on inversait la proportion entre les panneaux solaires thermiques et les panneaux solaires photovoltaïques. C'est pourquoi, Il propose d'amender les conclusions du préavis comme suit

**Point 1 : octroyer à la municipalité un crédit de CHF 1'230'000 pour exécuter les travaux décrits dans le présent préavis comprenant l'installation d'une chaudière à bois.**

**M. Dominique Epp, Municipal**, dit que la question du chauffage a fait couler beaucoup d'encre et à fait changer beaucoup d'idées à ce sujet. C'est tout à fait exact qu'une chaudière à bois sous n'importe qu'elle forme aurait mieux convenu. Dès le début du projet, toutes les solutions possibles ont été analysées afin de donner des arguments qui tiennent la route. Finalement pourquoi il a été renoncé au chauffage à bois ? Tout d'abord, pour stocker le bois, il aurait fallu construire un petit bâtiment, un silo ou autre chose en fonction du combustible or, la capacité que prévoit le PPA est complètement utilisée pour la construction du bâtiment, il est donc impossible de rajouter une surface si ce n'est, dans les sous-sols. Là il y aurait eu explosion des coûts. Il ne s'agit pas de CHF 30'000.-- mais d'un montant bien supérieur. Le montant de CHF 30'000.-- dont parle M. Rapin, c'est uniquement pour la chaudière. Si l'on prend la solution Pellets, en mettant de côté la partie du silo qui est toujours à considérer, il faut bien voir que ces pellets, pour la plupart, sont fabriqués à l'étranger puis acheminés en Suisse et a partir de là transportés par camion jusqu'au lieu de l'utilisation. Cela ne semblait pas être une énergie suffisamment propre pour être utilisée aux Pléiades. Pourquoi le propane ; il faut savoir que le propane aurait été nécessaire pour la cuisine. Une cuisine moderne, ne peut pas être alimentée par du bois. De toute manière on aurait eu du propane sur place et en faisant l'analyse des coûts c'est la solution propane qui s'est avérée être la plus économique. Il est vrai que l'impact écologique est plus important avec le gaz propane qu'avec le bois mais, pour le bois il n'y a pas de lieu de stockage nécessaire. Le bois décheté ne peut pas être fait aux Pléiades, il faut le traiter en bas et le transporter par camions jusqu'aux Pléiades. Les besoins en bois représentent environ 6 transports par année.

**M. Roland Rapin**, dit que le gaz propane n'est pas produit en Suisse, s'il est produit a partir de pétrole, il peut venir de Russie, du Moyen-Orient, de Lybie, il pense que ce n'est pas très écologique de faire venir tout cela de là bas, en revanche il existe de la production de pellets dans le canton de Fribourg.

**M. Guy Marti** est étonné de l'amendement déposé de CHF 30'000.-- pour un chauffage. Il relève qu'un amendement ne doit pas être chiffré. Il devrait demander à la municipalité de revoir le chauffage. Il ne soutient pas l'amendement mais soutient le préavis. Il est du même avis que son collègue M. Leyvraz, il s'agit d'un beau projet pour notre région qui mérite d'être soutenu. Malgré certains propos qui lui sont en travers de la gorge, par exemple, lorsqu'on compare la buvette de l'Espace des Pléiades à une garderie. Ce n'est pas tout à fait le même esprit. Evoquer le fait de se faire éjecter d'une commission, il pense qu'il ne faut pas revenir sur le passé. Il invite l'assemblée à soutenir ce préavis et donner à la municipalité l'accord pour que l'on puisse rejoindre la commune de Blonay pour construire ensemble cet espace des Pléiades.

**Mme Anne Morier**, dit que le conseil de Blonay a accepté ce préavis et que le préavis doit être accepté dans les deux communes sans amendement, ou alors il faut un amendement identique.

**M. Jacques Reymond** dit avoir fait partie des 3 groupes de travail des Pléiades soit : la recherche de l'exploitation, le cahier des charges et la recherche de fonds privés. Il connaît bien le projet et désire répondre aux propos de M. Grezet, et Mme Vouilloz Burnier. Premièrement d'importance cantonale, régionale et même nationale cela montre bien l'ampleur de ce projet. La preuve comme l'a dit notre Syndic, il y a une convention tripartite entre l'Espace Régional des Pléiades, les Transports Montreux-Vevey-Riviera anciennement le Goldenpass et le MVT qui est le Montreux Vevey-Riviera tourisme. Cela montre bien l'importance de ce projet, non seulement régionale mais cantonale voir nationale. Mme Vouilloz Burnier à raison par rapport aux sports d'hiver car c'est le grand problème que nous rencontrons également dans les Alpes Vaudoises et en Suisse en général, trouver des alternatives à ce projet. Réfléchi pour développer 4 saisons il rappelle que c'est un accès de proximité dans une région de ressourcement absolument extraordinaire, d'une nature intacte et qu'il faut absolument respecter, c'est primordial. Ces activités 4 saisons répondent aux besoins des familles qui vont se promener, luger, faire du ski de fonds, raquettes, VTT, et ski alpin. On voit beaucoup de sportifs utiliser les Pléiades pour faire leur jogging et les courses d'orientation en VTT. Pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge, c'est un plateau magnifique pour les balades, il n'y a pas beaucoup d'endroits où on peut se balader pratiquement sans avoir de dénivelé, pour le 3<sup>ème</sup> âge c'est très très important, de même que pour les personnes handicapées. Pour répondre à la question du logement ; lors des discussions dans les commissions, ce point a été très important au niveau du développement des 4 saisons. Pour l'organisation de séminaires d'entreprises d'une ou 2 journées, camps de jeunesse, sport et camps scolaires. Plusieurs interventions à Blonay évoquant les possibilités d'organiser des camps scolaires à des prix très intéressants, ce qui n'est pas le cas dans notre région ou peu. Organisation de camps pour adultes, de stages pour les seniors, pour les handicapés, manifestations sportives, mais aussi un lieu de rencontre pour les clubs sportifs, les sociétés, les entreprises et les associations. L'exploitation était un grand souci, savoir comment ce centre allait être géré. Le business plan a été fait de manière très très très prudente, lorsqu'on voit le prix de location qui est offert. Il pense que l'on va trouver vraiment l'exploitant et c'est une des personnes importante à trouver car c'est grâce à l'exploitant que l'on va arriver à amener du monde mais pas amener du monde en fin de semaine lorsqu'il y a beaucoup de monde, mais plutôt essayer d'amener des gens aussi pendant la semaine. Le potentiel étant de 40 personnes, ce n'est pas non plus une invasion que l'on aimerait faire aux Pléiades. Ce qui est important là dedans c'est utiliser les réseaux du MVR et du MVT pour créer des activités douces aussi en développant le transport par le train. Sur ce point, il rejoint tout à fait son ami O. Rabin. La signalisation est très mauvaise depuis l'Alliaz jusqu'au centre, c'est une des questions essentielles à laquelle il faudra répondre. La recherche de l'exploitant il en a peu parlé, le cahier des charges est relativement précis, pour l'établir ils ont travaillé avec des sociétés spécialisées. Le business plan est établi sur 3 ans avec un chiffre d'affaire très très réaliste. Il termine en disant que ce projet est depuis 20 ans à l'étude, il a débuté en 1986, divers projets, beaucoup d'investissements et d'énergie déployée et il pense que c'est un beau projet. Le projet des Pléiades règle aussi des situations en suspens, puisqu'il y a des autorisations provisoires toujours pendantes pour la buvette et le local de la chenillette. Il ose espérer que les conseillers votent favorablement à ce magnifique projet.

**Mme Marylène Brawand**, suite à l'intervention de Mme Vouilloz-Burnier elle tient à préciser que les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année de la Tour-de-Peilz ont fait leur semaine de ski aux Pléiades donc il y a encore des possibilités de neige.

**M. Alain Bovay, Syndic**, dit qu'il est loin le temps, il y a env. 200 ans, des ingénieurs imaginaient comment empêcher les glaciers d'avancer on disait que l'on allait entrer dans une période glacière et ils ont essayé d'inventer des systèmes de chauffages pour glaciers afin qu'ils ne puissent pas nous envahir. La roue tourne aujourd'hui, le comportement météorologique est un véritable problème. L'absurdité aujourd'hui, il n'y a pas de bonne solution il faut bien s'en rendre compte. Sur le site pellet.ch, il est écrit, *on annonce une pénurie de pellets en Europe*. Pour la première fois en Autriche, connue pourtant pour ses richesses, prévoit de les importer des Etats-Unis, où vat-on, c'est le marché. La Suisse importe, mais elle a encore des réserves suffisantes. Dans quelques temps il faudra aller chercher ailleurs. Il n'y a pas de bonnes solutions il pense que les pellets, n'est pas une bonne solution, les plaquettes sont une meilleure solution. Cette solution pourra être envisagée un jour, et chauffer plusieurs bâtiments au lieu d'un seul dans à un endroit bien donné. Les panneaux solaires par exemple, il ne faut pas les mettre absolument sur tous les toits, faut d'abord choisir des toits à grandes surfaces où l'on peut faire du rendement et apporter une nette contribution à l'écologie. Il y a des choix à faire mais le prix aurait été nettement supérieur, là c'est l'efficiency par rapport aux coûts qui a prôné mais rien n'empêche un jour de faire ce genre d'efforts mais sur d'autres sites de nos communes. Il rappelle que déchiqeter du bois pour Blonay se fait en mousse et il faut aussi du déplacement ce n'est pas forcément l'idéal d'aller alimenter une seule bâtisse de plaquettes, mais le faire plutôt comme on le fait ici à St-Légier - La Chiésaz pour tout un groupe de bâtiments, d'immeubles ou on peut utiliser avec efficiency cette énergie telle que le bois.

**M. Dominique Epp, Municipal**, rectifier un petit malentendu dans le rapport de la commission des finances. En page 2, avant-dernier paragraphe, la commission des finances a compris que si le prêt LADE n'était pas attribué, les municipalités devraient présenter un nouveau préavis aux conseils communaux. Ce n'est pas tout à fait exact car le montant du préavis inclut en ce qui concerne St-Légier - La Chiésaz les CHF 800 000.-- plus les CHF 400'000. -- du prêt LADE et dans le cas ou le prêt LADE ne devait pas ou qu'en partie être attribué, dans ce cas il est assuré d'être accordé par le préavis s'il est accepté.

La parole n'est plus demandée la discussion est close.

**Relit l'amendement : octroyer un crédit à la municipalité CHF 1'230'000. -- pour exécuter les travaux décrits dans le préavis comprenant l'installation d'une chaudière a bois**

Au vote, l'amendement est refusé avec 4 avis pour et 8 abstentions 8

### Conclusions du préavis

- D'octroyer à la municipalité un crédit d'un montant de CHF 1'200'000.- pour exécuter les travaux décrits dans le présent préavis
- D'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux pour autant que le 95% du financement soit garanti
- De financer tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution et ce aux meilleures conditions du moment
- D'autoriser la municipalité à contracter un prêt sans intérêts d'un montant de CHF 400'000. – part de notre commune selon les modalités de la loi sur l'appui au développement économique LADE
- D'amortir ces investissements sur une durée de 30 ans, conformément au règlement sur la comptabilité des communes



Au vote, le préavis municipal N° 04/2016 est accepté à la majorité des voix moins 6 avis contraires et 4 abstentions

**9. Préavis N° 05/2016 concernant a mise en place d'un transport collectif desservant les zones industrielles de La Veyre et Rio Gredon et l'aménagement des arrêts de bus**

La commission ad hoc était composée de Madame Rita Regamey, présidente, M. Yves Filippozzi, rapporteur, Mmes Pascale Yoakim, Monica Simonet et Michèle Petetin. MM. Michel Mamin, Marc Chatelain.

**Vœu de la commission :**

Considérant que la mobilité est un système qui ne peut fonctionner harmonieusement que si chaque mode de déplacement est mis sur pied d'égalité avec les autres, la commission souhaite rendre la Municipalité attentive à l'importance de mettre en œuvre simultanément à la mise en service de la ligne de bus, des mesures d'accompagnement adéquates notamment.

- Des trottoirs viables et continus
- Des passages piétons localisés sur les parcours directs
- L'éclairage public
- Les plans de mobilité d'entreprise
- Une politique de stationnement coordonnée avec la qualité de la desserte par les transports publics.

La commission ad hoc, après délibérations, propose au conseil communal, pour les 5 premiers points d'accepter les conclusions du préavis par 5 oui et 2 abstentions. Le dernier point est accepté à l'unanimité

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires.
- Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 233'820.--.
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à un emprunt si nécessaire
- Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum
- Autoriser la municipalité à mettre au budget annuel la participation communale au déficit prévisionnel des coûts d'exploitations de l'offre TP correspondant à la variante 2
- Sous réserve de l'acceptation du conseil communal de Vevey à défaut la variante 1 sera retenue
- Accepter ce préavis comme réponse à la motion PLR pour un développement rationnel en matière de transports publics.

**PREAVIS N° 05/2016 - Rapporteur de la COFIN M. Marc Chatelain**

Au vu de ce qui précède et après délibération, à l'unanimité des membres présents, la COFIN recommande au conseil communal d'approuver les conclusions du préavis N° 5-2016.

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires.
- Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 233'820.--.
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à un emprunt si nécessaire
- Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum
- Autoriser la municipalité à mettre au budget annuel la participation communale au déficit prévisionnel des coûts d'exploitations de l'offre TP correspondant à la variante 2
- Sous réserve de l'acceptation du conseil communal de Vevey à défaut la variante 1 sera retenue

- Accepter ce préavis comme réponse à la motion PLR pour un développement rationnel en matière de transports publics.

### La discussion est ouverte

**M.Gérard Leyvraz**, demande : au chiffre 2.5 du préavis, il pense que cette ligne ne peut fonctionner que si on arrive à établir un partenariat concret avec les entreprises de la zone industrielle. Lors de la séance du conseil communal, du 26 octobre dernier, sauf erreur, il avait été dit que la municipalité n'envisageait pas de prendre contact avec les entreprises. Il constate avec satisfaction qu'il y en a au moins 2 qui ont été contactées et qui ont été intégrées dans le processus de réflexions. A la première puce du point 2.5 il est écrit que plusieurs entreprises ont bien été consultées ou avaient été consultées au préalable et leur demande intégrée à l'étude. Il souhaite savoir de quelle entreprise on parle, de les citer, et surtout en quoi consiste leur demande intégrée à l'étude. Quelles sont les demandes concrètes qui sont formulées par ces entreprises ?

**Mme Monica Simonet**, dit que suite à la décision du conseil communal d'arrêter la ligne 202 en décembre 2014 elle était dans le groupe de travail qui était chargé de repérer des domaines à améliorer pour relancer un nouveau projet avec plus de succès. Entre autre les recommandations suivantes figurent dans le rapport du 4 mars 2014 :

1. Améliorer l'infrastructure pour la mobilité douce.
2. Etablir des plans de mobilité avec les entreprises de la ZI.
3. Utiliser un plus petit bus pour la desserte de cette zone.
4. Prolonger la ligne en direction de notre village et créer une liaison de transport possible avec le MVR, plusieurs de ces points n'ont pas été ou n'ont pas pu être pris en compte pour de multiples raisons qui sont en partie expliquées dans le préavis.

Elle remercie la municipalité pour le grand travail qui a été effectué pour ce projet. Elle commente quelques points qui ne correspondent pas à ses attentes.

Infrastructures pour la mobilité douce : le groupe de travail avait constaté que le secteur de la zone industrielle n'est pas du tout adapté au déplacement piétonnier ce qui est un facteur péjorant pour l'utilisation du bus.

Une analyse des frais nécessaires pour sécuriser les parcours devait être faite. Dans le projet qui nous est soumis aujourd'hui il ne manque pas seulement 3 passages pour piétons essentiels pour sécuriser les accès aux arrêts de bus. Il manque aussi des projets d'aménagement de trottoirs viables et continus, sans même parler de l'éclairage.

Aucune dépense pour de tels aménagements n'est chiffrée. Pour que cette ligne soit une réussite ces aménagements doivent être prévus et la facture sera lourde.

Plan de mobilité : on nous explique que les entreprises étaient encore fâchées de la décision de la commune de suspendre les services de la ligne 202 et ne sont de ce fait pas d'accord de faire cet effort. Comment est-ce possible dans ces conditions espérer une meilleure fréquentation du bus que cela ne fut le cas entre 2012- 2014 ?

Pour le trajet prévu : la ligne a bien été prolongée vers notre village, mais comme l'accès à St-Légier-Gare n'est, pour l'instant, pas possible avec la taille du bus comme proposé, il est obligatoire de la prolonger jusqu'à La Chiésaz. En dehors du fait que le bus gênera une circulation dense sur la route des 2 villages par des arrêts sur la route, les frais pour les km parcourus en sus pour un nombre de passagers très hypothétiques devant être supportés. Elle doute aussi que le ch. de Ferreyres et la route de Fenil soient vraiment adaptés au passage d'un bus de la taille de la gamme disponible aux VMCV. Avec ce trajet proposé l'arrêt de Ferreyres est aussi devenu caduc. Il a été dépensé CHF 65 800.-- pour un arrêt qui ne sert plus à rien, il y a 3 ans. La taille du bus lui paraît bien grande pour passer dans nos chemins. Aujourd'hui on ne nous pose pas la question êtes-vous favorables aux transports publics ? A cette question elle répondrait oui sans hésiter mais comme vous l'avez compris pas à n'importe quelles conditions. Maintenant elle arrive au point qui la dérange le plus : Pour la variante qui devrait être mise en place en décembre 2016, nous sommes dépendants d'une décision prise ultérieurement par le conseil communal de Vevey. La municipalité de Vevey favorise il est vrai la ligne 215, plus rapide pour monter dans la ZI et desservant quelques nouveaux quartiers entre la gare CFF et Gilamont, mais le conseil communal

va-t-il accepter des coûts d'exploitations majorés de près de CHF 150'000. – par année par rapport à la ligne 202 pour les avantages avancés par leur municipalité ? Nous n'en savons rien. La question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui est : si le conseil communal est d'accord d'autoriser la municipalité à mettre au budget annuel la participation communale au déficit prévisionnel à l'offre TP correspondant à la variante 2 mais sous la réserve de l'acceptation du conseil de Vevey et à défaut la variante 1 sera retenue. Le cas échéant le conseil sera contraint d'accepter la variante 1 avec ce gros bus des VMCV qui circule dans notre commune et avec comme cerise sur le gâteau des coûts d'exploitations annuels de quasi CHF 100'000.-- supplémentaires par rapport à la variante 2.

Pour des questions de délais elle se demande s'il est possible de mettre en service la variante 2 en décembre 2016. Le conseil communal connaît les contraintes des calendriers pour pouvoir mettre une nouvelle ligne de bus en place. Elle pose les questions suivantes à la municipalité : le préavis N° 11/2016 de Vevey est-il traité suffisamment tôt pour pouvoir mettre en service la ligne 215 en décembre 2016 ? Aucune date n'est mentionnée dans ce préavis pour une mise en route de cette ligne. L'ancienne ligne 202 peut-elle être remaniée dans les délais pour desservir les hôpitaux et le quartier de Charmontey en cas d'acceptation de la ligne 215 ? Et pour Corsier, laissé sur la touche, si la ligne 202 est remplacée par la ligne 215, est-ce qu'une solution sera prête pour décembre 2016 ? Dans la séance de la commission ad hoc traitant du préavis N° 5/2016 il a été dit qu'il était impératif que ce sujet soit traité lors de cette séance du 11 mars, pourquoi ? Elle n'a entendu aucune explication qui pourrait la convaincre de l'urgence de remettre en route une desserte en bus de la ZI pour décembre 2016. Pour toutes ces raisons évoquées et sans garanties sur quoi elle s'engage, elle ne peut pas accepter ce préavis. Il n'est pas judicieux de s'appuyer sur des promesses et des conjectures. Elle en a discuté avec plusieurs collègues du conseil et elle sait qu'elle est seule à avoir autant de réserves mais elle tenait à en faire part.

**M. Guy Marti**, rappelle que l'on a perdu la ligne 202 pour une voix. Il était partisan pour la garder et lorsqu'il voit ce qui est proposé, tant mieux, raison est donnée à ceux qui ont gagné ce jour-là. Par rapport à l'énumération de Mme Simonet il n'a pas tout saisi. Dans les entreprises dans lesquelles il représente le groupement des commerçants et artisans de St-Légier - La Chiésaz cela a été ressenti comme une grosse perte. Il avait été demandé l'implication des entreprises, certaines ont joué le jeu. Il y a eu également une évolution dans ce trajet qui donne aujourd'hui meilleure satisfaction. Il demande à la municipalité car il ne l'a pas trouvé dans le rapport, copie d'un courrier reçu de la part de la Cité du Genévrier. Il demande de quelle manière la municipalité répondra, et si cela a déjà été fait. En effet, le souhait était d'avoir le trajet qui venait, comme discuté en commission, jusque chez Getaz Romang et qui éviterait de monter le ch. de Ferreyres, ce qui n'a pas été retenu dans un premier temps. Il demande les résultats des entretiens car il a appris que, pour la ligne 202, ils étaient partie prenante et ils auraient voulu collaborer dans la mise à disposition et de voir, par rapport au développement futur, si cette variante serait retenue.

**Mme Rita Regamey**, dit qu'il est nécessaire de réactualiser quelques informations, en relation à l'intervention de Mme Simonet. Elle a sous les yeux le préavis de Vevey sur cet objet. Ce dernier sera présenté mercredi 16.03 à Vevey. Il traite uniquement de la ligne 215, la ligne 202 n'a pas été prolongée ni retenue par l'exécutif de Vevey. Le préavis va essentiellement être déposé dans l'objectif de la 215. La variante 202, Vevey admet très logiquement, « elle a repris les mots dans son préavis » que le véhicule de 12m et 2.55m de largeur n'est pas adapté aux besoins de St-Légier - La Chiésaz et donc, pas adapté à son infrastructure routière. Elle le met à disposition pour ceux qui veulent consulter ce qui a été dit, mais aussi, que la fréquence de 30min de la 202 prolongée n'intéresse pas du tout la commune de Vevey donc c'est bien uniquement la ligne 215 dont il est question dans le préavis qui sera présenté au conseil communal de Vevey avec comme retro planning le 16 conseil communal à Vevey et le 17, la commission ad hoc devrait pouvoir rapporter encore pour avril donc tenir le timing qui est prévu dans le retro planning que nous a mis à disposition M. Dominique Epp, municipal. Certes, ce nouveau projet lorsqu'on en a parlé en commission, on a évoqué le mot de « working progress » en estimant qu'il y avait encore beaucoup de choses à faire. Les projets, les espaces, les aménagements. Nous avons surtout insisté dans le volet agenda21 dans la partie économique que des éléments complémentaires devraient être réalisés dans un avenir des plus proches. On pense aux aménagements, piétonniers

aux abords des arrêts de bus, des abris-bus, voire mobilier urbain, éclairages des points importants à traiter et on insiste, dans un avenir très proche et pas seulement sous forme de promesses.

**M. Philippe Ducraux**, demande le coût effectif, subvention déduite, de la ligne 202 qui a été arrêtée en 2014 et combien coutera à la commune, également subvention déduite, la ligne 215.

**M. M. Dominique Epp, Municipal**, La ligne 202 coûtait à la commune, subvention déduite, CHF 360'000. -- dont le 65% était pris en charge par la péréquation, il restait CHF 80'000. -- à charge de la commune. Pour la ligne 202 prolongée telle que proposé, variante 1, ce sera exactement le même calcul. Pour la variante 215, CHF 260'000. -- à charge de la commune donc on peut raisonnablement penser que les 60-65% seront pris en charge par la péréquation.

A la question de M. Leyvraz relative aux entreprises qui ont été consultées, il ne peut pas répondre car il y a une obligation de réserve sur leur identité. En revanche, il peut donner quelques indications par rapport aux demandes faites, notamment aux fréquences. On parlait de minimum 30 min mais que 20 min serait mieux il y a également le type d'usagers. Plusieurs entreprises qui, lors de l'introduction de la 202 en 2012 ont pu engager des jeunes, des apprentis, qui se sont trouvés sans moyens de transport et il s'agissait pour eux de remplacer ce moyen de transport perdu. Nombreux ont été les garages à se manifester en disant que, plutôt que de mettre une voiture à disposition des clients qui amenaient leur véhicule en réparation, ou service, ils fournissaient un billet de transport public pour la journée. Aux diverses interrogations de Mme Simonet, il ne va pas entrer dans le détail il dit que sur plusieurs points d'autres conseillers ont déjà apporté les réponses. Pour les déplacements piétonniers, il rappelle que sur plusieurs arrêts, le préavis proposé prévoit des aménagements pour les piétons. Il est vrai qu'ils ne sont pas encore continus, on peut faire mieux, en fonction du succès qu'aura la ligne. Les plans de mobilité, comme il a déjà été répondu à la commission, il est très difficile de motiver les entreprises à développer des plans de mobilité quand on leur a déjà fait faux bond en supprimant la ligne précédente. Par contre, la commission a aussi émis un certain nombre de vœux et par rapport à quelques-uns de ces vœux, la municipalité s'est déjà prononcée. Il commence par la bonne nouvelle. En ce qui concerne la politique de stationnement qui serait coordonnée par la qualité des dessertes des transports publics. La municipalité a pris la décision de mettre en place diverses mesures permettant, d'une part de limiter et réduire le parcage sauvage. D'autre part, adapter sa politique en matière de parking public. On souhaite tout d'abord sensibiliser les entreprises avant de vous en parler et ceci serait donc mis en place quasiment en même temps que la nouvelle ligne. Dans le préavis, divers aménagements piétonniers sont mentionnés et décrits en disant qu'ils seront réalisés ultérieurement, la municipalité a décidé de réaliser ces cheminements pratiquement tout de suite. L'un d'eux considéré important par la commission était celui de l'arrêt au dessus des Grangettes, où il sera aménagé un cheminement piétonnier qui débouchera sur le côté ouest de la route Industrielle. En ce qui concerne les remarques communes faites autant par la commission des finances que par la commission ad hoc, relative au parcours du bus qui emprunte le ch. de Ferreyres plutôt que le chemin de Fenil, c'est le ch. de Fenil qui avait été la première option de la municipalité, car il s'agit du cheminement le plus direct. Il avait aussi été annoncé dans la communication du mois de septembre 2015 qu'il fallait encore s'assurer de la faisabilité des croisements du bus avec d'autres véhicules et ces analyses ont vite mis en évidence que ce croisement était certes possible avec des voitures individuelles, par contre, elles posaient problèmes déjà avec des camionnettes et ce type de véhicule est malheureusement fréquent sur la route de Fenil. Pour faire passer le bus sur la route de Fenil il aurait fallu envisager un élargissement de cette route avec des coûts qui auraient été bien plus conséquents que ce qui est présenté dans ce préavis. Par ailleurs, il y a eu également une réaction relativement forte des entreprises qui se trouvaient privées de leur arrêt ou de leur desserte à Ferreyres. En faisant passer le bus par Ferreyres on résolvait 2 problèmes à la fois, celui du gabarit d'une part et celui de satisfaire ou de ne pas décevoir plutôt les entreprises qui se trouvent sur la route industrielle. On nous dit que finalement le choix de la variante est dans les mains de la ville de Vevey. Il est exact que la ville de Vevey a cette décision en mains, étant donné que c'est la dernière qui votera sur le préavis. C'est ainsi pour tous les préavis intercommunaux c'est la dernière commune qui doit décider qui tient le couteau par le manche. Ceci étant dit, la municipalité ne défendra que la ligne 215 mais ce n'est pas parce qu'elle renonce à la 202 prolongée c'est parce que la 202

prolongée représente pour elle un coût de l'ordre de grandeur de CHF 90'000.-- de plus par année et qu'elle n'a pas besoin de présenter un préavis pour la 202 prolongée. Elle le fait pour la 215 parce que, d'une part c'est une dépense mais aussi parce cela traite d'un postulat qui avait été déposé au conseil communal et qu'elle se doit de répondre par un projet concret et qui est justement le projet de la 215 quelle soutient pleinement sans aucune réserve. Par rapport au préavis est ce qu'on est dans le timing ? Le rapport de la commission ad hoc est très clair niveau planning. Dans le résumé de la première page, le conseil communal de Vevey ne décidera qu'au mois de mai sur le sort de son préavis, par contre avec la commission ad hoc qui siégera dès cette semaine sur le préavis, il est évident que l'on prendra la température auprès de la dite commission et que les VMCV n'attendent pas le mois de mai pour transmettre cette offre à la DGMR et ensuite à l'OFT. Nous sommes dans le planning puisqu'il faut transmettre ces offres à la DGMR. Nous avons été avertis que les offres devaient être déposées tout au plus au mois d'avril et qu'après il n'y aurait plus de financement assuré. Il répond à la question de M. Marti relative au courrier du Genévrier : la réponse au courrier du Genévrier se trouve dans le préavis en page 12 c'est là sous variante via Genévrier que nous demandait de réaliser cette institution. Ils comprennent très bien la position de la municipalité et répondre à leur vœu de manière favorable aurait posé un certain nombre de problèmes. Le principal aurait été de ne pas avoir la fréquence de 20 min avec 2 bus, soit passer à la cadence de 30 min étant donné les 2km supplémentaires, ou passer à 3 bus avec des coûts supplémentaires conséquents et ceci ne nous a pas paru viable. D'une part du côté de l'acceptation du conseil communal de Vevey pour la dépense supplémentaire générée et d'autre part, par le fait que sur ce détour les seuls usagers sont les usagers du Genévrier et de l'hôtel qui ont l'alternative de la ligne de train qui se trouve également à 300m de là et qui est plus rapide pour arriver à St-Légier - La Chiésaz - Blonay ou à Vevey. Il pense avoir répondu à toutes les questions et se tient prêt à répondre à d'autres, si besoin.

**M. Eric Rochat**, dit qu'à l'époque, sur la ligne 202, compte tenu du néant de ses occupations par des usagers, se dit très content du préavis qui est présenté par la municipalité. Il remercie M. Dominique Epp, Municipal, pour les précisions qu'il vient de donner. Les rapports vont tout à fait dans le sens qui avait été désiré à l'époque ; augmentation de la fréquence, rattachement au village, aux structures existantes de train, circulation dans les deux sens ce qui est très favorable pour les usagers tout ceci représente des points très positifs. Mme Regamey nous a parlé du préavis qui est déposé à Vevey, M. Dominique Epp, Municipal, vient de nous dire que la municipalité de Vevey ne présentait que la solution 215. Il demande pourquoi, au 5<sup>ème</sup> tiret de notre préavis figure la mention « à défaut nous garderons la solution de la ligne 202, « à son avis il faut supprimer cette fin de phrase qui n'a absolument pas raison d'être à défaut la variante 1 sera retenue parce que c'est peut-être même donner un mauvais signal aux autres conseils communaux que de dire que si on ne nous donnait pas la 215 nous garderions la 202. Compte tenu de ce qui précède, il dépose un amendement dans ce sens qui dit simplement : Supprimer au 5<sup>ème</sup> tiret la phrase qui se termine par « à défaut la variante 1 sera retenue »

**M. Michel Mamin**, dit qu'un élément de conclusion proposé dans la motion du PLR « Pour un développement rationnel des transports publics » comme classée il est vrai qu'administrativement après concertation avec le président du groupe, il peut admettre que le préavis réponde à cette motion. Toutefois, il y a deux paragraphes et souhaiterait que la municipalité intègre dans le futur de ses réflexions et de ses démarches de continuer à collaborer avec un groupe de travail, politique, entreprises, artisans, écoles dans le cadre des futurs développements des transports publics. Il en vaut la peine et cela porte ses fruits, c'était un des points importants de cette motion. Que les règles de mise en concurrence des transporteurs publics restent sur le tapis quand c'est possible de le faire. En tous les cas mettre sous pression les VMCV par rapport à leur coût kilométrique. On a constaté en commission que leur coût est parmi le plus élevé de Suisse Romande. C'est quelque chose qu'il faut garder en tête pour les prochains développements des transports publics à St-Légier - La Chiésaz. Le débat sur la 202 on le refait un peu ce soir, il y a 50-70 ans c'était normal de descendre à pied à Vevey et de remonter à pied. Aujourd'hui c'est fini, impensable, St-Légier - La Chiésaz a un territoire étendu composé d'îlots, il faut les relier. Cette ligne n'est pas encore parfaite on l'a entendu. Chacun à une bonne idée quant à l'arrêt, parcours et aménagement idéal. Au moins on a un bon départ, un

bon compromis on va pouvoir construire sur quelque chose, mais on ne pose pas des rails, on peut toujours changer le parcours du bus. Il y aura certainement des améliorations à apporter alors commençons à construire cette ligne, elles viendront ensuite, les deux commissions soutiennent ce préavis, il propose au conseil communal de l'accepter et de rouler avec cette nouvelle ligne.

**M. Dominique Epp, Municipal**, attire l'attention sur le danger que représente l'amendement déposé par M. Rochat. Imaginez que l'on vous mette le couteau sous la gorge, que l'on vous dise c'est cela ou rien. Il rappelle que la municipalité de Vevey n'a pas besoin pour la 202 prolongée de présenter un préavis. Si elle présente la 215 et que le conseil communal la refuse, ce qui vraisemblablement ne sera pas le cas, c'est ce que l'on peut espérer. La 215 sera mise en service sans autre. Par contre, si le conseil communal de Vevey refuse la 215 il restera la 202 prolongée et il rappelle que les entreprises de la ZI ont besoin de cette liaison, qu'il ne faut pas attendre et risquer un nouveau retard, il encourage très vivement à refuser cet amendement. Par rapport aux deux demandes de M. Mamin la première concernant la continuation de travailler avec une commission : la commission de mobilité n'est pas du tout remise en cause et il est clair que lorsqu'on va mettre en place ou que l'on va faire évoluer cette ligne ou mettre en place d'autres transports publics, on élargira le cercle de cette commission à des entreprises ou à d'autres représentants. On peut penser notamment à l'école du Haut-Lac pour la ligne qui est prévue entre Blonay-Gare et St-Légier-Gare le moment venu. Une affirmation contre laquelle il s'élève, ce sont les tarifs des VMCV qui seraient les plus élevés de Suisse Romande. Il invite à relire le préavis et ne va pas dire à quelle page cela se trouve, où on dit clairement que les tarifs des VMCV sont plutôt dans la marge inférieure de ce qui se pratique en Suisse Romande. Il est vrai que dans la commission des finances une affirmation avait été faite qu'il y avait des coûts bien inférieurs. On parlait, sauf erreur, d'un tarif voisinant les CHF 7.-- au km alors qu'il faut savoir, sans dévoiler de secrets, qui pourraient être des secrets de polichinelle que le tarif de CHF 7.-- au km qui a été évoqué est un tarif inter-transporteur. Il s'agit d'un transporteur qui sous-traite une prestation à un autre transporteur, qui lui facture CHF 7.-- le km. Ce n'est pas le tarif que paie le client final qui est le canton puisque notamment ces CHF 7.-- le km ne comprennent pas des prestations administratives comme par exemple : l'établissement des horaires. Ces prestations ont un coût, celui-ci est rajouté au tarif des CHF 7.-- et en l'occurrence on peut très bien imaginer, mais il n'a pas encore les chiffres, que cette surtaxe est de l'ordre de CHF 2.--2.50 qui est facturée au canton. On se retrouve avec un tarif de CHF 9.50 au km et pour une prestation des VMCV avec la ligne 215 qui serait à 40 min au lieu de l'heure. On serait exactement dans ces chiffres : soit CHF 8.70 le km si ses souvenirs sont bons. Il ne peut pas laisser accepter des affirmations de ce genre là, d'autant plus comme représentant de la commune, au sein du conseil d'administration des VMCV. Ceci dit, bien entendu lorsqu'il sera possible on mettra en concurrence non seulement des prestations de transporteur comme dans tous nos projets on a toujours essayé d'avoir au moins 3 offres et en fonction du type de marché, faire une démarche marché publics.

**M. Gérard Leyvraz**, remercie pour les réponses sur le type d'entreprises et les demandes spécifiques. De mémoire elles n'ont pas varié depuis 3 ans, ce n'est pas ce qu'il appelle un partenariat avec une entreprise. Il souhaiterait savoir si une entreprise par exemple, pour ses employés s'engage à leur proposer des abonnements à des tarifs préférentiels. Si des entreprises, pour encourager la clientèle à venir, proposent des solutions de financement des tarifs. Une entreprise de sports prend en charge une partie du coût du trajet du client s'il vient s'équiper à St-Légier - La Chiésaz par exemple. Les autres entreprises qui ont pignon sur rue peuvent, par exemple, cela existe dans le partenariat public-privé, participer au financement soit de la ligne, ce qui n'est pas très favorable pour la commune de St-Légier - La Chiésaz, soit directement auprès de la commune, elles peuvent aussi trouver leur compte par ce biais là et essayer de participer à l'effort. Il se pose ces questions là parce qu'il n'est pas spécialiste des transports et puis il constate tout de même qu'au long du parcours de St-Légier - La Chiésaz il y a peu d'habitations, il lui semble que la densité fait le succès d'une ligne et lorsqu'on voit qu'il y a peu de densité en terme d'habitations, le succès de cette ligne dépendra uniquement et exclusivement du partenariat que l'on pourra établir avec les entreprises. Il n'est pas du tout rassuré. Cette réponse ne le rassure pas et il a de la peine à comprendre pourquoi on met en place cette ligne avant de connaître le développement du plateau de la Veyre. Il est vrai que cela pourrait être un argument. Il est vrai aussi que nous sommes bloqués notamment par la LAT, c'est difficile

d'anticiper ce qu'il va advenir de ce plateau de la Veyre. Pour lui lorsqu'il voit la fréquentation que l'on a expérimentée durant le prolongement de la ligne 202 il peut dire que cette fréquentation lui semble famélique. Il avait demandé lors de la séance du 26.10 s'il était possible d'avoir la fréquentation sur tous les arrêts de la ligne 202. Sur les arrêts des hauts de la ville de Vevey pour que l'on puisse avoir une comparaison de la fréquentation, malheureusement il n'a pas pu obtenir cette information. Il n'a pas l'impression que l'on va améliorer la fréquentation de cette ligne. Il fait part d'un souci permanent parce qu'elle coûte cher. Il fait part que tous les 6 mois le municipal des finances, au moment de la publication des comptes ou du budget dit, on va au devant de difficultés financières. La dernière fois on a procédé à une augmentation du point d'impôt il croit que l'on doit être soucieux de nos dépenses publiques, soucieux de l'intérêt général de ces dépenses publiques. Il croit qu'il y a peut-être une ou deux entreprises qui sont très intéressées, mais il ne sait pas si ce sera suffisant et il le craint. Quoi qu'il en soit dans la mesure où l'impôt est inconditionnel, il croit que l'on ne peut pas monter une ligne de bus pour une ou deux entreprises. La question est dès lors la suivante : si au bout de plusieurs mois, plusieurs années d'exploitations on constate que la fréquentation s'établit sur les mêmes bases que durant les années 2012-2013 en se sens là il se fonde sur des chiffres qui avaient été communiqués par la municipalité est ce qu'il est prévu, le cas échéant de stopper cette ligne ?

**M. Marc Chatelain**, dit que c'est un bon projet, qu'il est pragmatique, on part dans la bonne direction, à son avis, sans vouloir nécessairement avoir de suite des infrastructures telles qu'on l'avait envisagé avec la ligne 202, il souhaite réagir sur 2 points :

1. Il a été dit, en mentionnant la route de Fenil, qu'en haut elle est traversée par des camionnettes, par un trafic intense il aime bien faire ce clin d'œil et trouverait plus approprié que l'on fasse passer les camionnettes et autre trafic de transit à l'extérieur et que l'on fasse passer le bus à l'intérieur, il en convient ce sont des solutions qui ont été déjà discutées.
2. Au sujet de la question tarifaire, il y a eu un débat assez animé sur le sujet qui s'est poursuivi avec M. Monnet qui ira le visiter à Genève, notamment pour discuter des différents sujets.

Il voulait attirer l'attention que le tarif des VMCV n'est pas anormal pour une entreprise. En revanche, ce qu'il regrette c'est qu'on n'ait pas fait un processus d'appel d'offres et que l'on n'ait pas regardé d'autres partenaires ou d'autres prestataires comme Globe Bloch Helvétie RATP et d'autre. Il invite une prochaine fois à demander une offre et voire a ce moment là si les chiffres échangés sont réels ou non. Il maintient qu'il s'agit d'un bon projet et que ces petites parenthèses mises à part ne sont que des clin d'œil.

**M. Eric Rochat**, lit l'amendement qu'il a présenté. « Autoriser la Municipalité à mettre au budget annuel la participation communale au déficit prévisionnel des coûts d'exploitation de l'offre de transports publics correspondante à la variante 2 ». C'est donc les coûts que l'on nous a présentés qui sont dans le préavis sous réserve de l'acceptation du conseil communal de Vevey. Si nous rajoutons à défaut la variante 1 sera retenue, cela implique des coûts d'exploitation qui seront différents, dans des conditions et prestations différentes, c'est un autre préavis il ne s'agit pas de mettre le couteau sous la gorge au conseil communal et à la municipalité de Vevey. Il s'agit de dire : la commune de St-Légier - La Chiésaz se prononce, après réflexion et étude, sur une version qui nous convient, et qui convient aussi à la municipalité de Vevey et c'est là-dessus que nous nous prononçons. Nous ne pouvons pas introduire dans une conclusion « en principe » parce c'est « en principe » qu'on nous dit là si jamais cela ne passait pas on accepterait une autre solution. Il croit qu'il faut supprimer la fin de cette phrase qui n'apporte rien, qui n'est pas une pression sur Vevey mais qui clarifie la décision dans les conditions du projet qui nous est proposé

**Mme Rita Regamey**, aimerait que cet amendement puisse être accepté car c'est donner un signe politique fort sur une décision avec des études. Un projet qui est accepté par le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz. Si on propose de revenir sur la 202, si elle faisait voter la 202 rallongée, elle serait balayée par le conseil communal. Ce n'est même pas nécessaire de le mettre dans l'élément en termes de conclusions parce que la commission ad hoc n'a pas accepté d'envisager la 202 prolongée. Elle reprend le préavis de Vevey et rappelle que Vevey s'engage par rapport à la

215, la prolongation de la 202 jusqu'à St-Légier - La Chiésaz via la zone artisanale de la Veyre a été étudiée dans le cadre de l'étude TP riviera mais n'a pas été retenue pour les raisons suivantes : type de véhicule 12 m de long et 2.55 de large, pas adapté aux besoins ainsi qu'à l'infrastructure routière de St-Légier - La Chiésaz il n'est d'ailleurs pas exclu de diminuer la capacité des bus actuels en raison du très bon taux d'occupation à Vevey. Acceptabilité politique limitée à St-Légier - La Chiésaz ligne, supprimée par le conseil communal, ce n'est pas nous qui le disons, c'est le préavis de Vevey et nous on se demande si on ne va pas mettre cette 202 dans un prochain préavis, elle se demande si elle rêve, non c'est un cauchemar. Tant de trajets longs pour rejoindre les zones d'activités c'est Vevey qui le dit, le temps de trajet est trop long la fréquence peu importante en heures de pointes 30 minutes, donc Vevey n'aime pas cette prolongation de la 202 nous n'aimons cette prolongation de la 202 et nous nous imposons de le laisser dans les conclusions de notre préavis. Je vous demande de soutenir l'amendement de M. Rochat

**La parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

Au vote de l'amendement les conclusions à l'article 5 à supprimer « à défaut la variante 1 sera retenue ».

L'amendement est accepté à la majorité moins 3 avis contraires et 4 abstentions

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires.
- Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 233'820.--
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à un emprunt si nécessaire.
- Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.
- Autoriser la municipalité à mettre au budget annuel la participation communale au déficit prévisionnel des coûts d'exploitations de l'offre TP correspondant à la variante 2 sous réserve de l'acceptation du conseil communal de Vevey.
- Accepter ce préavis comme réponse à la motion PLR pour un développement rationnel en matière de transports publics.

**Le préavis N° 5/2016 est accepté à l'unanimité moins 1 avis contraire 6 abstentions.**

**10. Préavis N° 06/2016 concernant le projet d'assainissement des conduites communales et des services industriels aux chemins du Champ-aux-Lièvres, du Champ-Montanex et au bas de la route du Tirage**

La commission ad hoc était composée de : M. Daniel Plattner, Président, Mme Céline Morier rapporteur, MM. Jean Dupraz, Dominique Ruchet, Thomas Ortlieb, Yves Berthoud et Mme Itziar Plazaola Giger.

**Conclusions :**

Au vu de ce qui précède La commission propose au conseil communal, à l'unanimité de ses membres présents d'accepter les conclusions du préavis N° 6/2016 à savoir :



- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires.
- Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 1'775'000. —.
- Encaisser la subvention de l'ECA.
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire.
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement »

#### **Préavis N° 6°/2016 - Rapporteur de la COFIN M. Christophe Bonjour :**

##### **Conclusions :**

Après délibération, La COFIN, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres présents propose au conseil communal d'approuver les conclusions du préavis :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires.
- Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 1'775'000. —.
- Encaisser la subvention de l'ECA.
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire.
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

**La discussion est ouverte :**

**La parole n'est plus demandée, elle est close**

**Au vote, le préavis N° 6/2016 est accepté à l'unanimité**

##### **Election d'un membre de la COFIN**

**M. Pascal Vienet, pour remplacer le démissionnaire il propose Mme Anne Morier avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016.**

**Mme Morier est élue par acclamation.**

#### **12. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux**

**M. Patrick Bays informe que le Fonds culturel se rassemblera mi-avril pour accepter les comptes 2015, si quelqu'un désire poser une question il est à disposition.**

**M. Guy Marti, informe que la CIEHL se rencontrera le 27 avril pour étudier également le préavis des comptes.**

#### **13. Rapport de la commission chargée d'examiner le postulat du PLR « Pour des installations sportives d'importance régionale »**

La commission était composée de M. Jean-Luc Burgy, Président, Mme Gabrielle Pasche, rapporteur, Mme Carole Schluchter Spori, MM. Yves Berthoud, Michel Aubert, Philippe Karlen et Eric Bilard.

### Conclusions :

Au vu du rapport de synthèse, ainsi que son annexe, complets et réalistes présentés, l'ensemble de la commission appuie Mme Carole Schluchter Spori dans son désir d'émettre le vœu qu'un suivi sous forme de groupe de travail puisse se mettre en place au niveau des communes de la Riviera et que des communications régulières puissent en découler et recommande au conseil communal de prendre la décision suivante :

- De prendre acte du présent rapport et de son annexe en réponse au postulat du PLR « pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » déposé par Mme la conseillère communale Carole Schluchter Spori.

La discussion est ouverte

La parole n'est pas demandée. La discussion est close

A la majorité moins 3 abstentions le postulat est accepté.

### 13. Propositions individuelles et divers

**Mme Michèle Petetin**, réagit par rapport à l'article paru dans le régional du 24 février concernant « les problèmes de gestion du personnel de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants de Blonay-St-Légier - La Chiésaz » il y a une autre lecture à faire que celle qui est relayée par la presse. Comme vous le savez, depuis mars 2015 la Fondation a une nouvelle directrice Mme Veronica Stucky, c'est la 2<sup>ème</sup> depuis que la Fondation existe. Pendant longtemps nous avons eu une petite structure qui fonctionnait un peu de manière familiale.

L'accueil s'est développé, les structures ont considérablement pris de l'ampleur. Pour mémoire le préscolaire en 2011 disposait de 22 places, en automne 2012 nous avions 39 places en automne 2015 - 56 places en été 2016 - 90 places. Il y a eu également une forte augmentation dans l'accueil du parascolaire.

Il a fallu engager une directrice, professionnaliser la gestion et introduire une hiérarchie, si minime soit-elle, ce qui veut dire que les personnes qui avaient auparavant un rôle de leader, se trouvent à présent à ne plus prendre le même niveau de décisions et à devoir rendre des comptes à une supérieure. La directrice a reçu de la part des municipalités la mission de gérer la Fondation de manière efficiente, juste, et raisonnable au niveau financier. Elle travaille pour la Fondation avec des outils de management alors que jusqu'à présent les responsables étaient plutôt dans une gestion paternaliste où l'émotionnel était très présent. Ce changement de direction, cette nouvelle orientation managériale ont amené leur lot de déstabilisation, d'incompréhension et de résistance. Ces deux visions ne sont contraires ni à une bonne gestion ni à la qualité de l'accueil. Il nous a semblé important de donner à la Fondation les moyens de bien fonctionner. Il a été mis en place certaines mesures qui, permettront d'évoluer avec une attitude rationnelle, constructive pour élucider les processus en jeux, clarifier les règles de fonctionnement, être enfin solidaire et se réunir autour d'objectifs communs.

**M. Pierre Zapf**, intervient au sujet de la déchetterie, et demande pourquoi il n'y a toujours pas un espace où l'on peut déposer des objets réutilisables et qui pourraient avoir une 2<sup>ème</sup> vie. Il y a quelques temps il lui a été répondu que comme le site n'était pas encore propriété de la Commune il n'était pas possible de créer un abri. Maintenant c'est le cas, nous sommes propriétaires, il demande à la municipalité quand l'abri serait installé afin que l'on puisse y

déposer des objets ou pouvoir voir des objets qui pourraient resservir une nouvelle fois. Il est vrai que maintenant ils sont à l'air du temps et c'est un peu dommage suivant ce que l'on désire déposer, car sous la pluie ils ne peuvent plus être réutilisés.

**M. Claude Schwab, Municipal**, dit qu'il a reçu toutes sortes de courriels et réclamations parce que depuis jeudi les palettes qui permettaient ce troc avaient été supprimées. Que s'est-il passé ? Eh bien pendant que le préposé au Chapon, tournait le dos pour régler les problèmes à l'autre bout de la déchetterie, des dépôts sauvages de pneus et autres objets qui ne sont pas forcément utiles au troc mais qui chargent la commune de finances supplémentaires étaient déposés sur ces palettes. La réaction a été, puisqu'il y a abus, on supprime. Il rassure en disant que demain matin ces deux palettes seront à nouveau en place et on pourra de nouveau troquer à l'air libre. Ceci dit, il y a plusieurs mois la municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs afin de pouvoir examiner comment refaire le minimum d'améliorations depuis que la commune est propriétaire et il a appris ce soir que la réponse du bureau d'ingénieurs arrivera demain matin.

Il doit également rencontrer l'ingénieur responsable des déchets sur le plan cantonal pour discuter des possibilités de subventions lors de la transformation de la déchetterie qui nous pose un certain nombre de problèmes vu sa situation dans un espace entouré de forêt. La loi forestière dit qu'il faut 10m de chaque côté. S'il faut respecter ces normes, il reste un confetti pour pouvoir traiter nos déchets, ce qui veut dire que l'on va travailler actuellement pour un aménagement minimal et la commune a prévu un endroit à l'abri, qui va être réalisé ces prochains mois. Si tout va bien le troc pourra continuer et si possible au sec.

**M. Philippe Ducraux**, dit que lors la séance du 30 novembre la municipalité a averti qu'il y aurait passablement de préavis qui allaient venir et pour certains de ces préavis c'est seulement à mi-janvier que, les chefs de groupes, ont reçu la demande pour choisir des membres pour les commissions ad hoc. Certaines de ces demandes sont arrivées 2 semaines avant la première séance. Si la Municipalité pouvait donner les préavis plus vite, où est-ce que ça a été un peu plus lent mais que l'on ait un peu plus de temps pour trouver des membres et pour que les membres se préparent pour la première séance. Les rapports des commissions ad hoc qui doivent être rendus le mercredi par exemple on a reçu que vendredi il y a 10 jours est-ce que ce n'est pas possible de les recevoir sur le site le mercredi soir. Les séances ont lieu pour la plupart le lundi alors le vendredi si on a un week-end un peu chargé on n'a pas beaucoup le temps de voir ce que les commissions ont décidé.

La séance du 9 mai est annulée et qu'en est-il de la séance du 13 juin qui n'est plus sur le site est-elle toujours d'actualité ?

**M. Daniel Berner, Président**, répond que la séance du 13 juin est maintenue et que si elle ne figure pas sur le site on va la remettre.

**M. Alain Bovay, Syndic**, dit qu'il y a un échéancier en municipalité ils s'y réfèrent toujours. Les préavis sont transmis dans les délais fixés dans l'échéancier, on va regarder ceci avec le bureau du conseil et voir où ça a pu coïncider. Il est vrai qu'il y a eu abondance de préavis, d'ailleurs on le voit ce soir à quelle heure on termine, il y avait des préavis importants, les commissions ont été très sollicitées, mais nous n'avons pas dérogé les délais fixés, d'entente avec le bureau du conseil.

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier**, réagit à l'intervention de Mme Michèle Petetin ;

Il est vrai que la fondation a engagé une nouvelle directrice qui a pris ses fonctions en mars 2015. Les municipalités lui avaient demandé de gérer de manière efficiente et juste la Fondation. Elle nous a déjà coûté CHF 400'000. -- merci pour l'efficacité.

**M. Jean-Luc BURG**, souhaite parler de l'Eco point au ch. de la Duchesne, il y passe tous les matins et remarque que si les moloks sont vidés régulièrement, ils se remplissent encore plus régulièrement. Surtout le dépôt qui se fait à côté, jantes, four à micro-ondes, et ce n'est pas

d'aujourd'hui. Après le nouvel-an, il y avait une montagne de déchets, et en a parlé avec des employés de la voirie qui lui ont dit, qu'ils ne savaient plus quoi faire. Il semblerait que l'on devait avoir des caméras pour surveiller cet endroit. Il aimerait savoir quelles mesures sont prévues. Va-t-on tripler la surface et le nombre de molok ou va-t-on prendre des mesures contre les gens qui font du dépôt sauvage. C'est gentiment intenable pas seulement pour le voisinage mais aussi pour les employés qui doivent s'occuper de cela.

**M. Claude Schwab, municipal** souligne, que le doigt est mis sur un des points qui était du reste mentionné dans le rapport de gestion. Il y a plusieurs problèmes. Lorsque cette place a été refaite, il a été décidé de supprimer la benne à papier parce qu'on y déposait n'importe quoi. Elle a été remplacée par 2 moloks à papier et très récemment on s'est aperçu qu'il y avait un problème technique : l'un des deux moloks était mal vidé. Le problème a été réglé très récemment. Par ailleurs, on a supprimé la haie pour que cela soit plus visible depuis la route, cela n'a pas suffi. Cet endroit pourrait être équipé d'une caméra, mais cela pose d'autres problèmes au niveau de la protection et de l'analyse des données. C'est une solution qui n'a pas été retenue pour l'instant. Une autre solution serait d'engager une société de surveillance pendant un certain temps. Il faut savoir, par ailleurs, qu'en 2015 la commune de St-Légier - la Chiésaz détenait le record sur le plan des 10 communes de la Riviera quant aux dénonciations pénales par rapport aux déchets. Faut-il faire encore plus ? Il regrette qu'il n'y ait pas d'efforts de la part des citoyens. Tout le monde met la faute sur les autres. Il nous est arrivé un ou deux cas où des habitants ont donné des indications très précises qui ont permis d'identifier les incivilités, par exemple la photo d'une plaque de voiture, ce qui permet d'intervenir. Les voisins se plaignent mais en même temps il n'a connu aucun voisin qui très concrètement signale des abus à la commune. Il ne s'agit pas d'instaurer la délation systématique, mais quand même une certaine surveillance. Il lui est arrivé de dire à tel citoyen que ce qu'il fait n'est pas correct, quitte à se faire injurier... Des décisions vont être prises mais il est preneur de toutes les excellentes idées proposées par les 65 conseillers communaux assermentés.

**M. Peter Nairn**, demande pourquoi le procès-verbal du 30 novembre a été mis en ligne début mars soit 3 mois de décalage avec la séance, il trouve que pour lui, il lui est difficile de retenir ce qui a été dit ou pas lors de la séance. Il désire savoir s'il y a moyen d'accélérer la publication afin que ce soit plus frais dans sa tête.

**M. Gérard Leyvraz**, réagit au sujet de l'intervention de Mme Marie-France Vouilloz Burnier car la dernière fois que ce sujet a été traité il a été perturbé pendant plusieurs semaines. Il a été extrêmement choqué car lors de l'intervention, lorsqu'elle a pris la parole il a cru discerner qu'en fait il s'agit d'un règlement de compte où l'on s'attaque à une directrice qui essaye de faire son boulot et on charge cette personne d'une faute professionnelle grave. On en parle ici, on ne vérifie pas d'abord s'il y a un dommage. On prétend que l'on a perdu les subventions et que cette perte est définitive. Il se souvient qu'effectivement la confédération a donné une rallonge dans le fonds d'équipements sauf erreur.

Il a le souvenir aussi que la conseillère d'état N. Gorrite avait salué cette prolongation des subsides. Il ne se souvient pas, si c'est du montant ou de la durée pour l'obtention de ces subsides mais par voie de presse avait précisé que le canton de Vaud avait déjà été passablement servi et que très probablement les demandes émanant du canton de Vaud ne seraient peut être pas prises en priorité. Quoi qu'il en soit cela me paraît un peu court de tout de suite conclure qu'il y a une faute professionnelle et que d'autre part il y ait un dommage car ; qu'il y ait une faute c'est regrettable, le dommage on peine à l'évaluer. Il a un peu de peine de constater que finalement après tant d'efforts à l'heure où il va gentiment quitter le conseil communal, il se souvient de l'époque où il y est entré où à peu près personne n'était d'accord, on voulait mettre les enfants dans une espèce de grange plus ou moins historique, plus ou moins rénovée à côté de molok et il croit qu'un effort considérable a été fait de la part des pouvoirs politiques pour essayer de répondre à la demande. De fournir des prestations de qualité et de les fournir de façon professionnelle, dans ce sens il croit que l'on peut saluer notre municipale qui a fait son travail au-delà de ce que l'on attendait d'elle et puis il n'a jamais entendu personne se poser la question par rapport à l'ancienne structure. Lorsque le conseiller Ducraux avait relevé que le coût

journalier était de plus de CHF 200. -- par jour sans le coût des locaux. Il lui semble d'avoir lu très récemment qu'une structure privée va s'ouvrir du côté de Blonay ou on parle d'un coût journalier de CHF 130.-- ou 140.-- par jour. Il ne lui semble pas du temps ou de l'accueil de la petite enfance était géré par des personnes spécialisées qui connaissent la question puisqu'on ne s'est pas posés la question de savoir si l'écart de prix on pouvait le considérer comme des abus de biens publics, puisqu'il n'y avait pas de contrôle de gestion. Personne ne s'est posé la question de savoir si quand on facture aux parents qui n'ont pas le choix sous peine de se mettre dans l'illégalité, de se voir appliquer des tarifs à CH 200.--220.- par jour, par le bon vouloir des gens qui organisent la gestion, personne ne s'est posé la question de savoir si l'on tombait dans l'enrichissement illégitime par exemple. On aurait pu se poser ces questions à cette époque. Pourquoi on n'a rien entendu, pourquoi aujourd'hui on charge une seule personne qui vient d'arriver et qui certes a commis une faute. Il trouve que la tournure de ces événements, est très regrettable parce que cela efface tous les efforts qui ont été faits. Si cela n'en tenait qu'à lui, il pense que la solution organisationnelle qui conviendrait d'aboutir c'est de remettre ces fondations dans les mains des communes et que les gens qui sont porteurs de ces projets et qui ont réussi à les amener là où ils le voulaient aient la sagesse aujourd'hui de se retirer. Il croit qu'aujourd'hui il faut savoir tourner la page. Il y a eu des dysfonctions, il y a eu des difficultés, mais maintenant on a un projet qui fonctionne, il croit que le temps de la bagarre, le temps de se jeter de fausses vérités au visage est terminé et il pense que pour le bien de l'accueil de la petite enfance les gens qui restent dans les structures, comité de direction, conseil de fondation etc. plus pour y apporter des situations conflictuelles que pour régler des problèmes devraient avoir la sagesse de se retirer.

**Mme Marie-France Vouilloz-Burnier**, remercie d'avoir encore la parole à 23h25. Elle souligne que les chefs de groupe politiques avaient demandé que les nombreux préavis soient répartis sur 2 séances ; comme cela n'a pas été possible elle est obligée d'intervenir malgré l'heure tardive.

La fondation d'accueil de la petite enfance a fait un travail magnifique depuis le 28.01.2010 date à laquelle elle a vu le jour. Elle ne peut ici que dire aujourd'hui combien Mme Siffert, notre municipale, s'est impliquée personnellement dans le travail de la fondation.

La fondation a passé, comme l'a précisé Mme Petetin de seulement 1 structure préscolaire de 22 places à une fondation qui comprend deux structures préscolaires de 56 places ; et il faudra compter bientôt avec le Lazé, soit encore 34 places supplémentaires pour le préscolaire ; des structures parascolaires ont également vu le jour et ce, grâce aux subventions qui ont été demandées à l'OFAS par M. Roulet, notre boursier communal, qui n'a jamais oublié de demander les subventions à l'OFAS et en cela elle lui est extrêmement reconnaissante. Il a toujours fait un travail d'une efficacité, d'une précision remarquable ; ce qui a été bien fait, il faut le souligner et le reconnaître.

Il faut également dire combien les personnes qui travaillent dans ces structures éducatives, les responsables de structures, les directrices de structures font un travail vraiment considérable. Des rapports qui nous viennent de l'extérieur, aussi bien de la FAJE pour le niveau cantonal, que des écoles de formation des éducatrices ou des rapports de privés dont celui de l'audit Amalthée en début 2013, qui disent tous que l'accueil de jour des enfants dans le Réseau Blonay-St-Légier - La Chiésaz est d'une qualité remarquable, ceci est à préciser.

M. Leyvraz attaque sur des enrichissements illégaux qui auraient pu avoir lieu préalablement à la création de la fondation ; avant la fondation c'était l'entraide familiale qui gérait la crèche garderie Pain d'Epice à la demande des municipalités. L'entraide familiale a toujours fait un budget et celui-ci a toujours été vérifié par les Municipalités souvent vérifié et pas accepté, donc le budget diminuait, très régulièrement. L'entraide familiale a toujours pris ses responsabilités, en lien avec le responsable des finances. Monsieur le Syndic a toujours eu accès à tous les comptes, tous les budgets de l'Entraide familiale relatifs à la gestion de Pain d'Epice.

Que ce soit clair, personne dans l'Entraide familiale ne s'est jamais enrichi d'un centime, au contraire ; M. Roulet avait démontré avec précision dans les comptes que l'Entraide familiale depuis la création de la Garderie Pain d'Epice en 1997 a versé de ses propres deniers plus de CHF 120'000. -- alors qu'elle a toujours géré cette garderie bénévolement. Donc, l'argent que les communes ont mis pour la gestion de la crèche garderie a servi exclusivement à payer le personnel.

Cela dit aujourd'hui il y a un problème qui s'est posé. Ce problème vous l'avez dit c'est une faute professionnelle alors la faute professionnelle est-elle grave ou pas ? C'est une faute

professionnelle qui coûte aux collectivités et à la fondation puisque les subventions n'ont pas été demandées à l'OFAS.

Mme Siffert a dit à plusieurs reprises qu'on ne sait pas aujourd'hui si l'OFAS nous aurait attribué ces fonds, mais il fallait les demander. Le seul fait de ne pas les demander ne suffit pas pour dire qu'on ne les aurait pas eus. Il est possible que nous les ayons eus, d'ailleurs pour l'autre structure qui a ouvert en octobre 2015, l'OFAS nous les a données. Donc la commune est ici devant un manque, ce manque a été provoqué par la nouvelle directrice a oublié de faire ces demandes.

Pourquoi les choses se sont passées ainsi ? En début de séance une lettre du Conseil de fondation a été lue qui indique que le groupe gouvernance reprend le travail de façon plus stricte, et elle espère plus dynamique et de manière plus régulière pour aller de l'avant afin de permettre une meilleure gestion et un meilleur suivi de la directrice.

Elle pense que ces erreurs de gestion, car erreur de gestion il y a eu, sont révélatrices de quelque chose qui ne fonctionnait pas bien et les Municipalités, aussi bien celle de St-Légier - La Chiésaz que celle de Blonay ont pris en compte le fait qu'il y a dysfonctionnement ; il faut aller de l'avant pour tenter de remédier à ces dysfonctionnements.

Concernant le membre du comité de direction qui aurait pu avoir des comptes à régler, elle précise qu'elle n'a aucun compte à régler avec personne ; la preuve ? Le jour où elle n'a plus été d'accord avec la manière dont les choses se passaient au comité de direction elle a démissionné. Pour terminer, pour vous rassurer, elle signale très clairement que s'il y a eu un article qui a paru dans le Régional elle n'en a été à aucun moment l'instigatrice.

**M. Gérard Leyvraz**, répond qu'il y a une petite différence entre les deux appréciations. Celle de Madame Vouilloz Burnier et la sienne de parler de dommage évalué à CHF 400'000.-- alors qu'elle n'est pas en mesure de démontrer qu'il y a eu réellement un dommage. Certes il y a eu peut-être une faute qu'il faut accepter et l'admettre, il y a peut-être nécessité de prendre des mesures et il croit que cela a été fait. Vous accusez sur la question de savoir si la tarification de l'époque a été plus ou moins imposée aux différents acteurs cela découle directement de la question de gouvernance qui n'ont pas été réglés, qui n'ont pas été soulevés à l'époque, alors que ce surcroît de coût journalier, il a bien coûté aux collectivités publiques, ainsi qu'aux parents et il croit que lorsque M. Ducraux a mis le doigt sur ces différents problèmes vous n'êtes pas intervenue pour contredire ou pour atténuer ses propos. Il croit qu'il faut finalement de parler de transparence lorsqu'on n'a jamais pu ne serait ce que dans des commissions permanentes, commission de gestion ou commission des finances avoir accès au rapport Amalthée, je ne crois pas que l'on puisse dire qu'il ait toujours eu une transparence extraordinaire dans la question qui traite de la gestion, la gouvernance de l'accueil de la petite enfance. Il se réjouit que ce soit le cas à l'avenir et espère que l'on pourra compter sur des organes autonomes et qui fonctionneront en toute quiétude.

**M. Olivier Toletti**, soulève un problème de circulation entre le ch. des Osches direction le cimetière et le croisement du ch. des Aveneyres. Il y a quelques années, des lignes avaient été tracées à cette intersection pour démontrer que, normalement le trafic qui vient du ch. des Aveneyres et qui descend, à la priorité sur le chemin des Osches direction le cimetière. Aujourd'hui il pense que beaucoup de gens ne savent plus ce qui se passe, certains ralentissent lorsqu'ils descendent pour laisser passer le trafic qui vient depuis le ch. des Aveneyres et d'autres accélèrent ou coupent carrément la priorité. Est-il possible de mettre au clair la priorité à cette intersection ?

**M. Claude Schwab**, rappelle qu'il s'agit d'une zone à 30 l'heure et que s'il n'y a pas de signalisation, c'est la priorité de droite qui s'applique, quoique le ch. des Aveneyres est un chemin privé. Il prend note de la question et essaiera de l'élucider.

**Mme Monica Simonet**, dit avoir reçu le matériel de vote ce matin, elle trouve qu'il est extrêmement tard, y a-t-il un délai minimum qui doit être respecté ?

**M. Daniel Berner, Président**, dit que le délai minimum a été respecté, même s'il est court.

**M. Philippe Ducraux**, demande pour quelle raison il n'a pas reçu la liste pour le dépouillement pour les futures votations. Il était volontaire mais n'a pas été convoqué.

**M. Daniel Berner, Président**, informe que les listes ont été envoyées la semaine d'avant et qu'il n'est n'a pas été convoqué pour le dépouillement. Les personnes convoquées sont au courant.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 23h34.

Le Président

La secrétaire

Daniel Berner

Tommasina Maurer